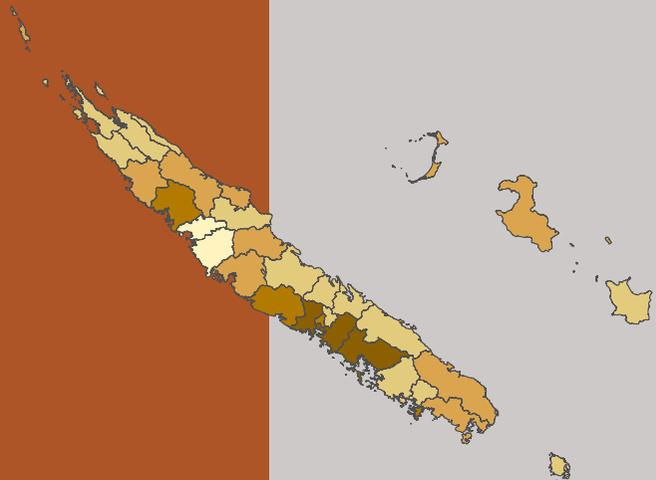


# ATLAS

démographique

de la Nouvelle-Calédonie



Recensement de la population de 2014

## Atlas démographique de la Nouvelle-Calédonie - Recensement de la population de 2014



INSTITUT DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES  
BP 823 - 98845 Nouméa Cédex - Nouvelle-Calédonie  
Tél. (687) 27.54.81 / Fax. (687) 28.81.48  
Courriel : [isee@isee.nc](mailto:isee@isee.nc) / Site internet : [isee.nc](http://isee.nc)

Directrice de la publication : Véronique DAUDIN

Cartographie : Mike LUPANT

Rédaction : Pascal RIVOILAN

# Sommaire

## 1. Evolution et structure de la population

- 1.1. Evolution annuelle 1989-2014
- 1.2. Population des moins de 20 ans
- 1.3. Population des 60 ans et plus
- 1.4. Taux de dépendance démographique
- 1.5. Lieu de naissance
- 1.6. Résidence antérieure en 2009

## 2. Activité

- 2.1. Taux d'activité des 15 ans et plus
- 2.2. Taux d'emploi par sexe
- 2.3. Taux de chômage
- 2.4. Catégories socioprofessionnelles
- 2.5. Emplois du secteur public
- 2.6. Secteurs d'activité
- 2.7. Travail saisonnier et statut d'emploi
- 2.8. Activités annexes

## 3. Diplômes - Langues - Communauté

- 3.1. Les non diplômés
- 3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
- 3.3. Langues kanak
- 3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
- 3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

## 4. Ménages - Equipement

- 4.1. Taille du ménage
- 4.2. Composition des ménages
- 4.3. Equipement automobile
- 4.4. Equipement en téléphonie fixe et mobile
- 4.5. Ménages ayant accès à Internet
- 4.6. Equipement électro-ménager

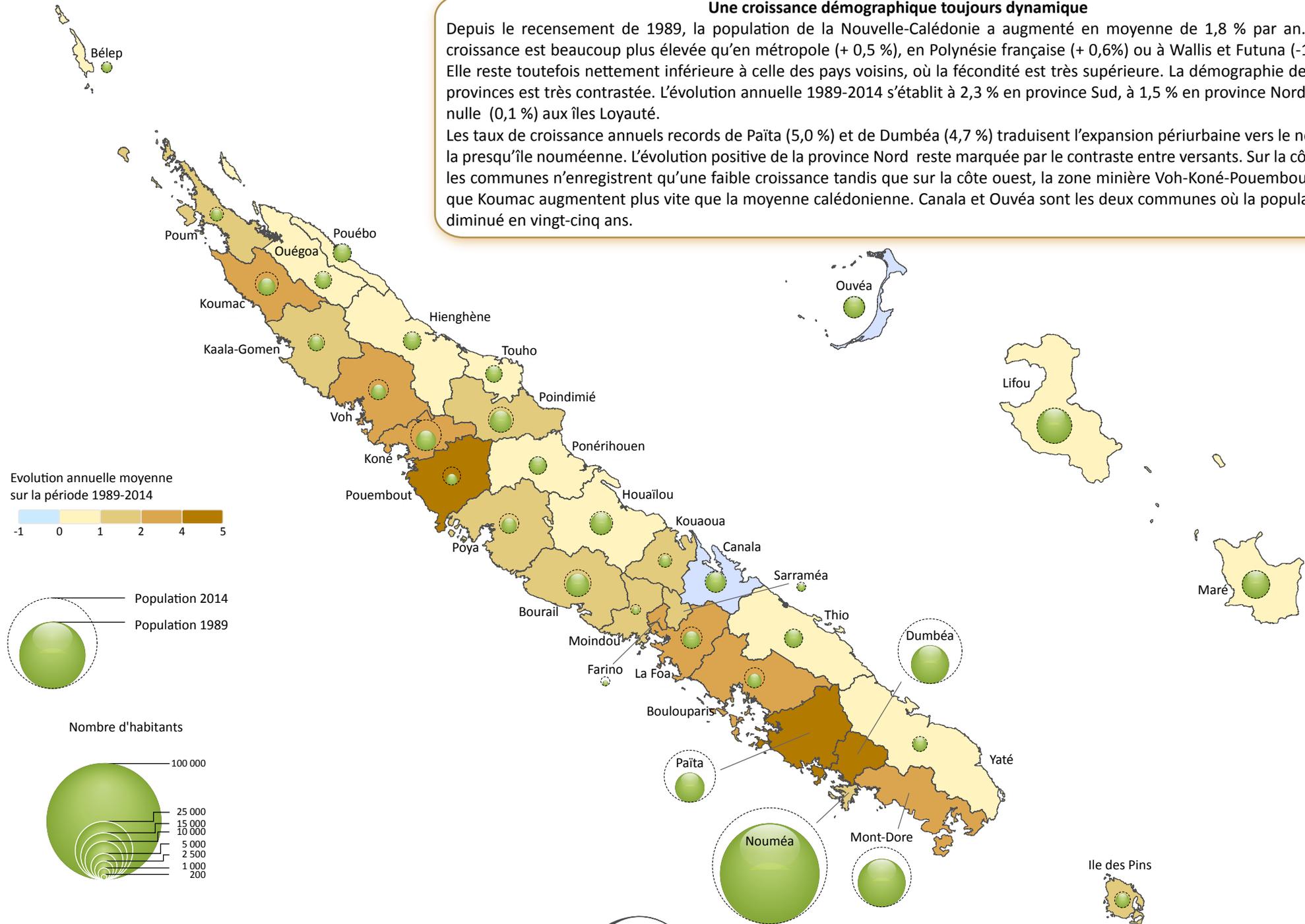
## 5. Logement

- 5.1. Logements inoccupés
- 5.2. L'habitat collectif
- 5.3. Ménages propriétaires
- 5.4. Logements récents
- 5.5. Densité et superficie des logements
- 5.6. Réseau d'électricité
- 5.7. Réseau d'eau
- 5.8. Installations sanitaires

### Une croissance démographique toujours dynamique

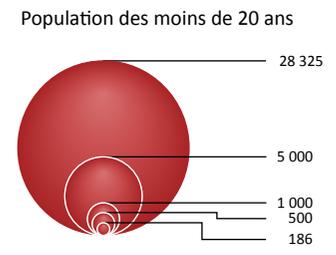
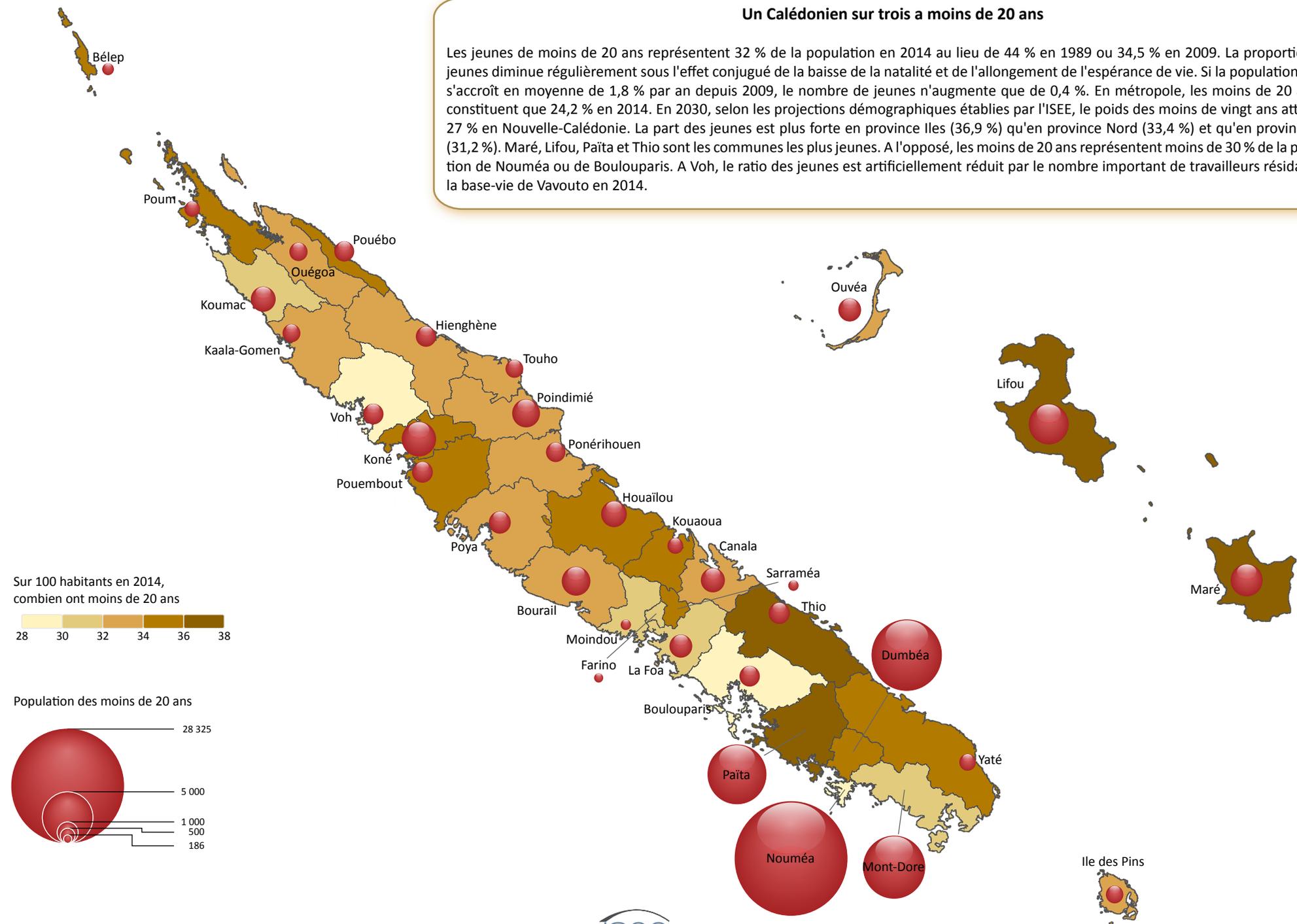
Depuis le recensement de 1989, la population de la Nouvelle-Calédonie a augmenté en moyenne de 1,8 % par an. Cette croissance est beaucoup plus élevée qu'en métropole (+ 0,5 %), en Polynésie française (+ 0,6%) ou à Wallis et Futuna (-1,9 %). Elle reste toutefois nettement inférieure à celle des pays voisins, où la fécondité est très supérieure. La démographie des trois provinces est très contrastée. L'évolution annuelle 1989-2014 s'établit à 2,3 % en province Sud, à 1,5 % en province Nord et est nulle (0,1 %) aux îles Loyauté.

Les taux de croissance annuels records de Païta (5,0 %) et de Dumbéa (4,7 %) traduisent l'expansion périurbaine vers le nord de la presqu'île nouméenne. L'évolution positive de la province Nord reste marquée par le contraste entre versants. Sur la côte est, les communes n'enregistrent qu'une faible croissance tandis que sur la côte ouest, la zone minière Voh-Koné-Pouembout ainsi que Koumac augmentent plus vite que la moyenne calédonienne. Canala et Ouvéa sont les deux communes où la population a diminué en vingt-cinq ans.



**Un Calédonien sur trois a moins de 20 ans**

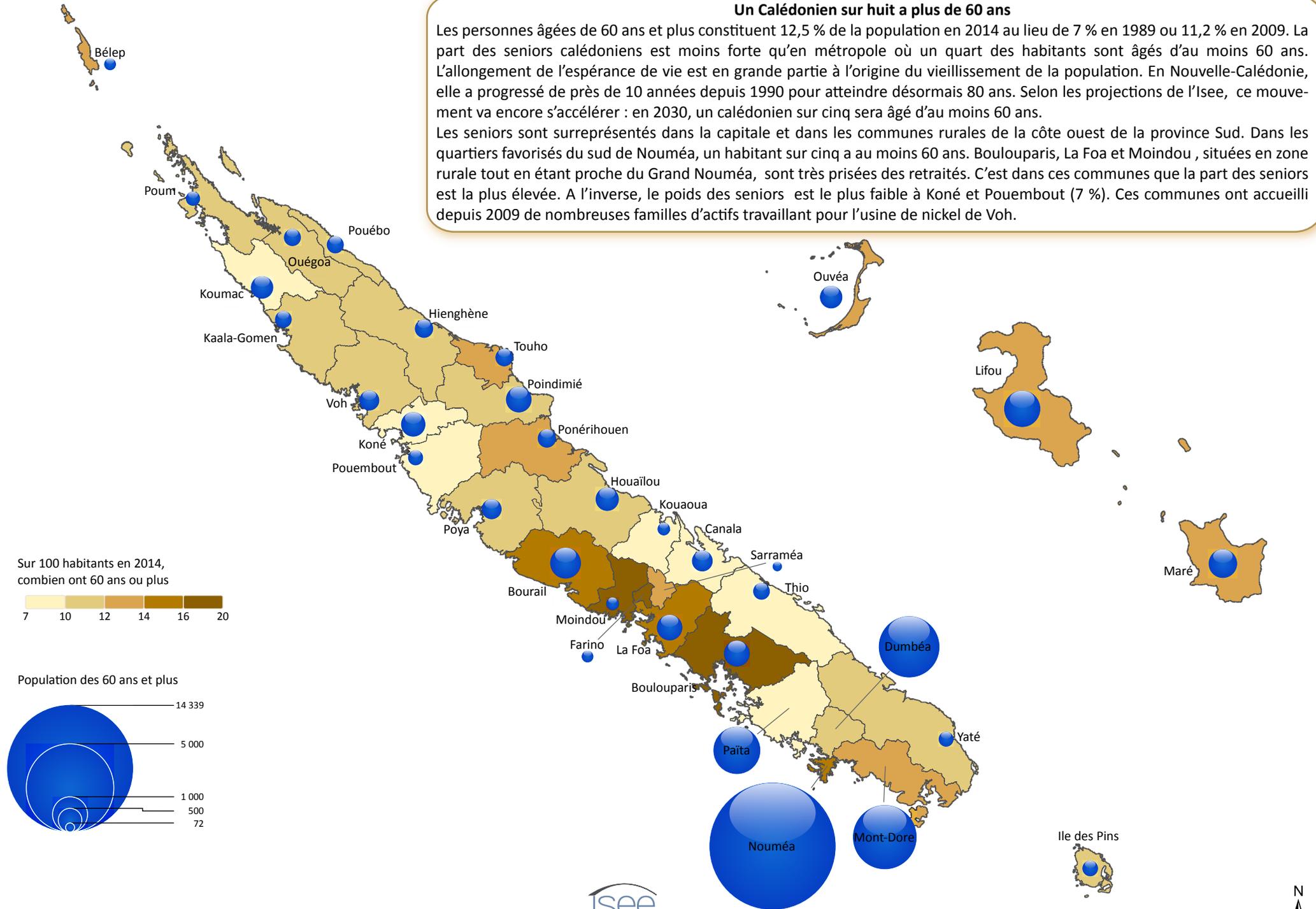
Les jeunes de moins de 20 ans représentent 32 % de la population en 2014 au lieu de 44 % en 1989 ou 34,5 % en 2009. La proportion des jeunes diminue régulièrement sous l'effet conjugué de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie. Si la population totale s'accroît en moyenne de 1,8 % par an depuis 2009, le nombre de jeunes n'augmente que de 0,4 %. En métropole, les moins de 20 ans ne constituent que 24,2 % en 2014. En 2030, selon les projections démographiques établies par l'ISEE, le poids des moins de vingt ans atteindra 27 % en Nouvelle-Calédonie. La part des jeunes est plus forte en province Iles (36,9 %) qu'en province Nord (33,4 %) et qu'en province Sud (31,2 %). Maré, Lifou, Païta et Thio sont les communes les plus jeunes. A l'opposé, les moins de 20 ans représentent moins de 30 % de la population de Nouméa ou de Boulouparis. A Voh, le ratio des jeunes est artificiellement réduit par le nombre important de travailleurs résidant sur la base-vie de Vavouto en 2014.



**Un Calédonien sur huit a plus de 60 ans**

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 12,5 % de la population en 2014 au lieu de 7 % en 1989 ou 11,2 % en 2009. La part des seniors calédoniens est moins forte qu'en métropole où un quart des habitants sont âgés d'au moins 60 ans. L'allongement de l'espérance de vie est en grande partie à l'origine du vieillissement de la population. En Nouvelle-Calédonie, elle a progressé de près de 10 années depuis 1990 pour atteindre désormais 80 ans. Selon les projections de l'Isee, ce mouvement va encore s'accélérer : en 2030, un calédonien sur cinq sera âgé d'au moins 60 ans.

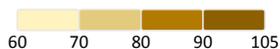
Les seniors sont surreprésentés dans la capitale et dans les communes rurales de la côte ouest de la province Sud. Dans les quartiers favorisés du sud de Nouméa, un habitant sur cinq a au moins 60 ans. Boulouparis, La Foa et Moindou, situées en zone rurale tout en étant proche du Grand Nouméa, sont très prisées des retraités. C'est dans ces communes que la part des seniors est la plus élevée. A l'inverse, le poids des seniors est le plus faible à Koné et Pouembout (7 %). Ces communes ont accueilli depuis 2009 de nombreuses familles d'actifs travaillant pour l'usine de nickel de Voh.



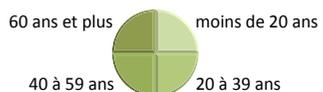
**80 inactifs pour 100 actifs**

Le rapport entre le nombre de personnes d'« âge inactif » (moins de 20 ans et 60 ans ou plus) et d'« âge actif » (entre 20 et 59 ans), appelé aussi ratio de dépendance économique, mesure la pression des inactifs sur les actifs. Le poids des moins de 20 ans a baissé de 10 points depuis le recensement de 1989 (de 44 % à 34 %). A l'autre extrémité de la pyramide des âges, la part des 60 ans et plus s'est accrue de 5 points (de 7 % à 12 %). En 2014, il y a pour cent personnes d'âge actif, 80 personnes d'âge inactif. En métropole, la part des seniors étant beaucoup plus importante, ce ratio atteint 96 inactifs pour 100 actifs. En province Sud, on dénombre 79 inactifs pour 100 actifs, 77 en province Nord et 102 en province Iles Loyauté. Les ratios les plus élevés sont observés dans les communes où la population est soit très jeune (Lifou, Maré), soit très âgée (Boulouparis, Farino et Moindou). Les ratios les plus faibles caractérisent les communes à forte population active, comme Voh, Koné, Koumac et Nouméa.

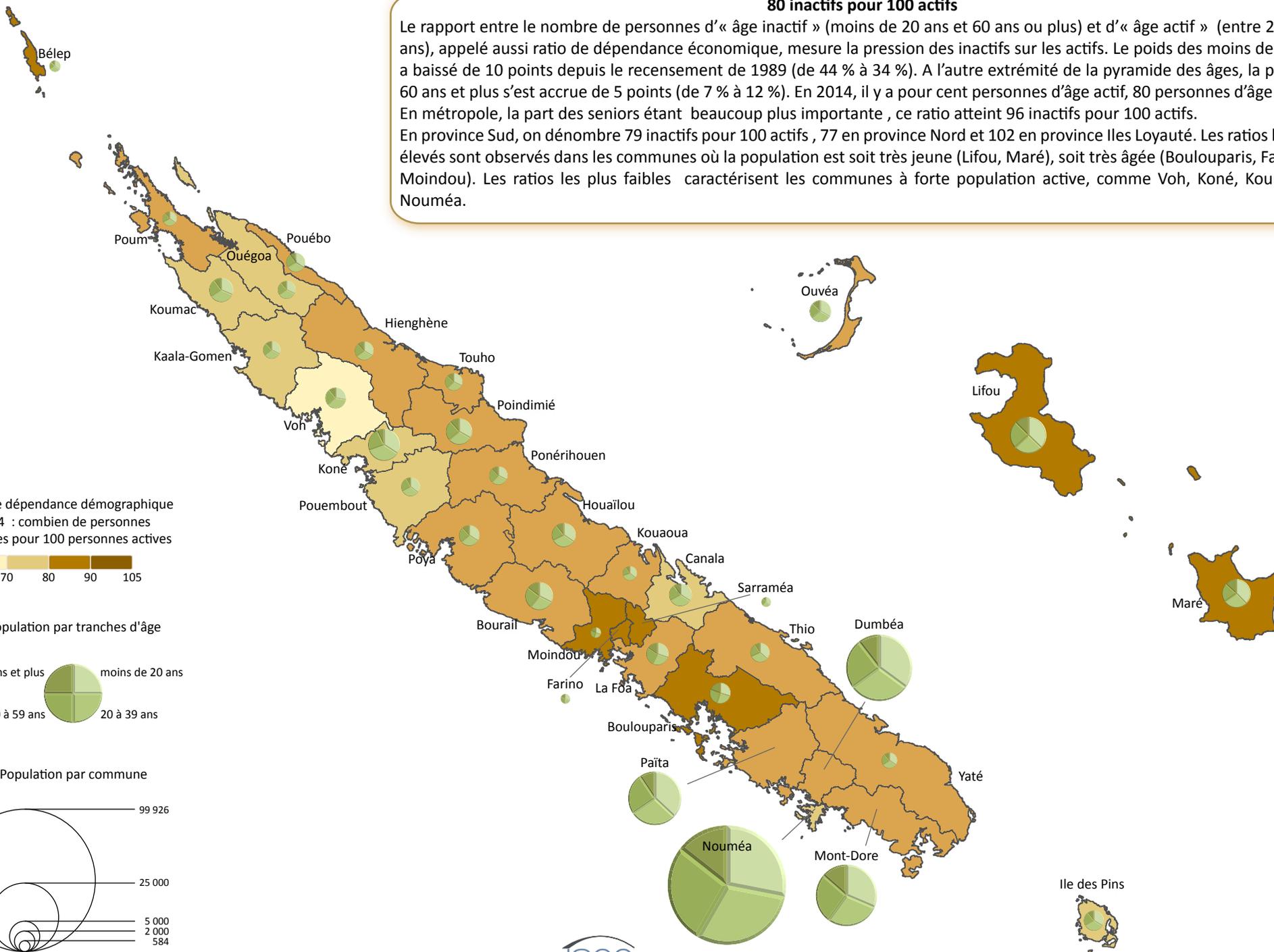
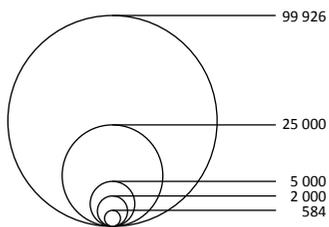
Taux de dépendance démographique en 2014 : combien de personnes inactives pour 100 personnes actives



Population par tranches d'âge



Population par commune

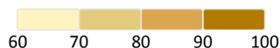


Trois habitants sur quatre sont nés sur l'archipel

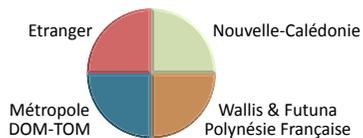
En 2014, 75 % des habitants de Nouvelle-Calédonie y sont nés, 16 % sont nés en métropole ou dans un département d'outre-mer, 4,8 % à l'étranger et 4,2 % Wallis et Futuna ou en Polynésie française. En vingt-cinq ans, la part des natifs a diminué de 3 points et retrouvé son niveau d'avant la provincialisation. Entre 2009 et 2014, le solde migratoire apparent est plutôt élevé et s'établit à 1 600 arrivées nettes par an. Il faut remonter à la période 1989-1996 pour retrouver un flux d'ampleur comparable. Ce taux d'immigration positif s'avère singulier parmi les Etats et territoires du Pacifique où le plus souvent les soldes migratoires sont négatifs (Fidji, Samoa, Tonga ou Wallis et Futuna) ou nuls (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Vanuatu ou Polynésie française).

Dans les communes de la côte Est et dans les cinq îles, à très forte majorité kanak, la part des natifs dépasse les 90%. C'est dans le Grand Nouméa que s'installent les migrants externes : 9 non-natifs sur dix résident dans la zone urbaine. Ainsi, deux Nouméens sur cinq ne sont pas nés sur l'archipel.

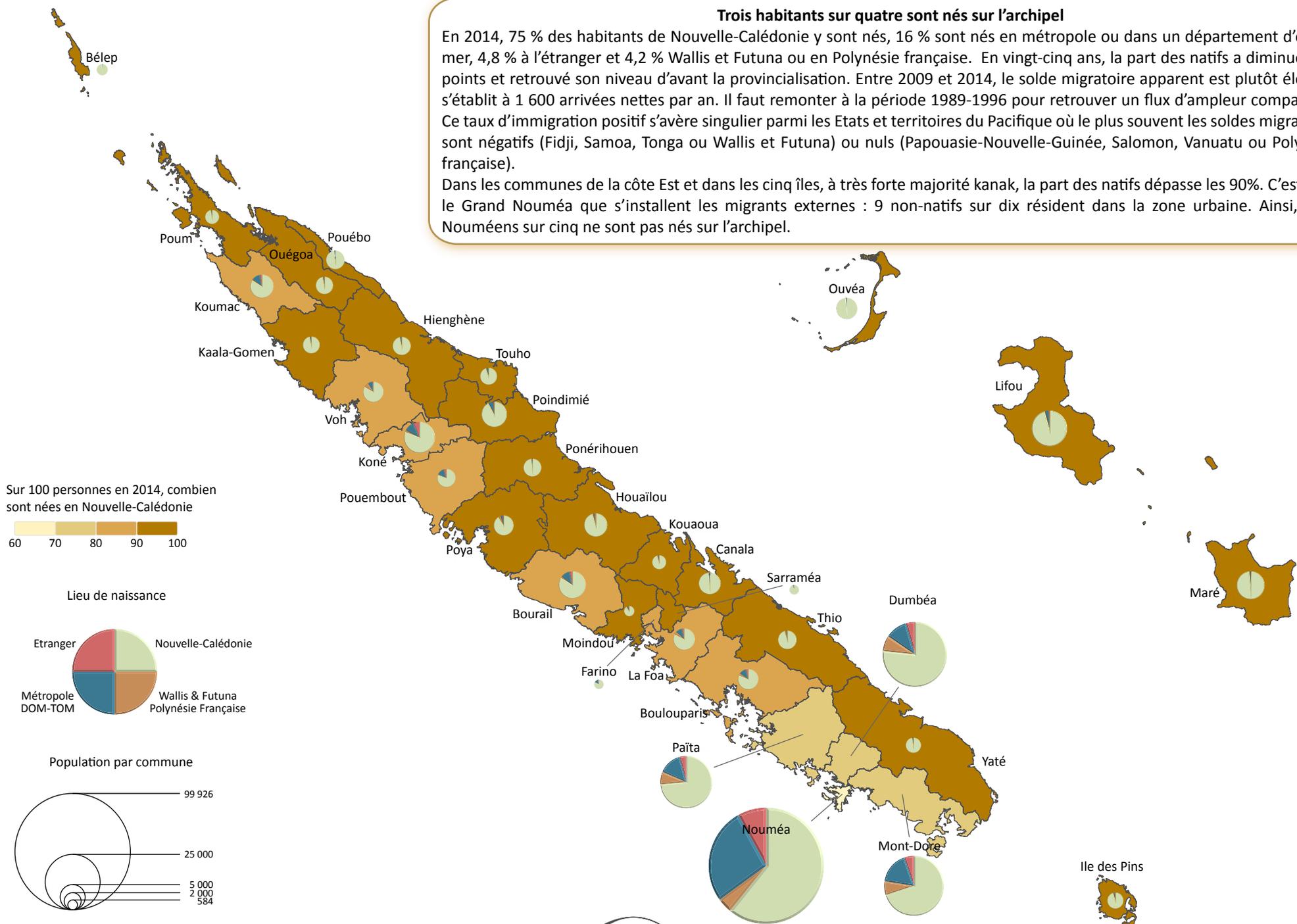
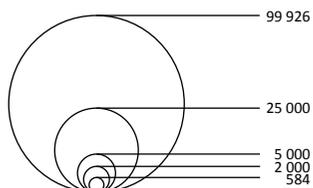
Sur 100 personnes en 2014, combien sont nées en Nouvelle-Calédonie



Lieu de naissance



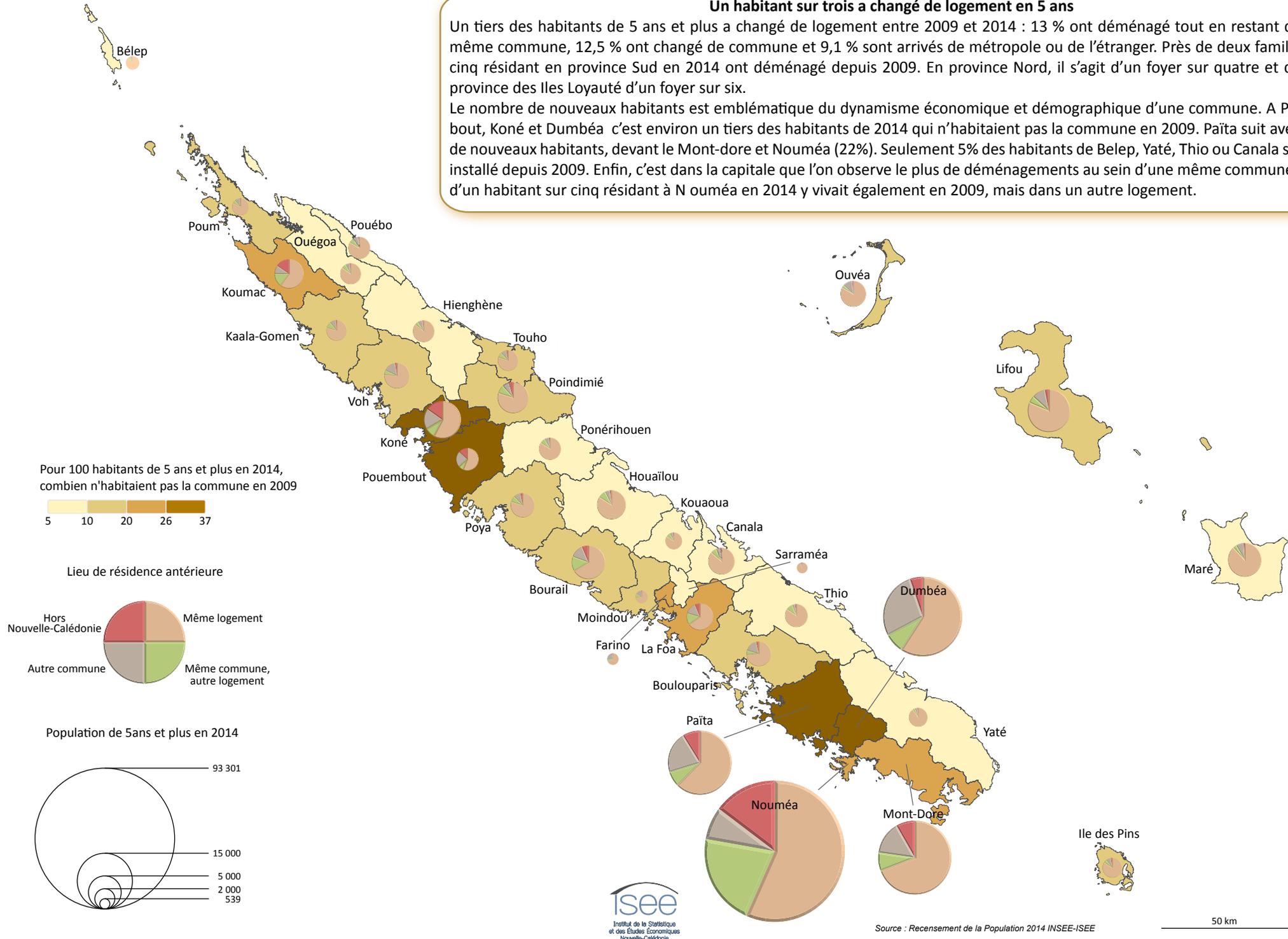
Population par commune



### Un habitant sur trois a changé de logement en 5 ans

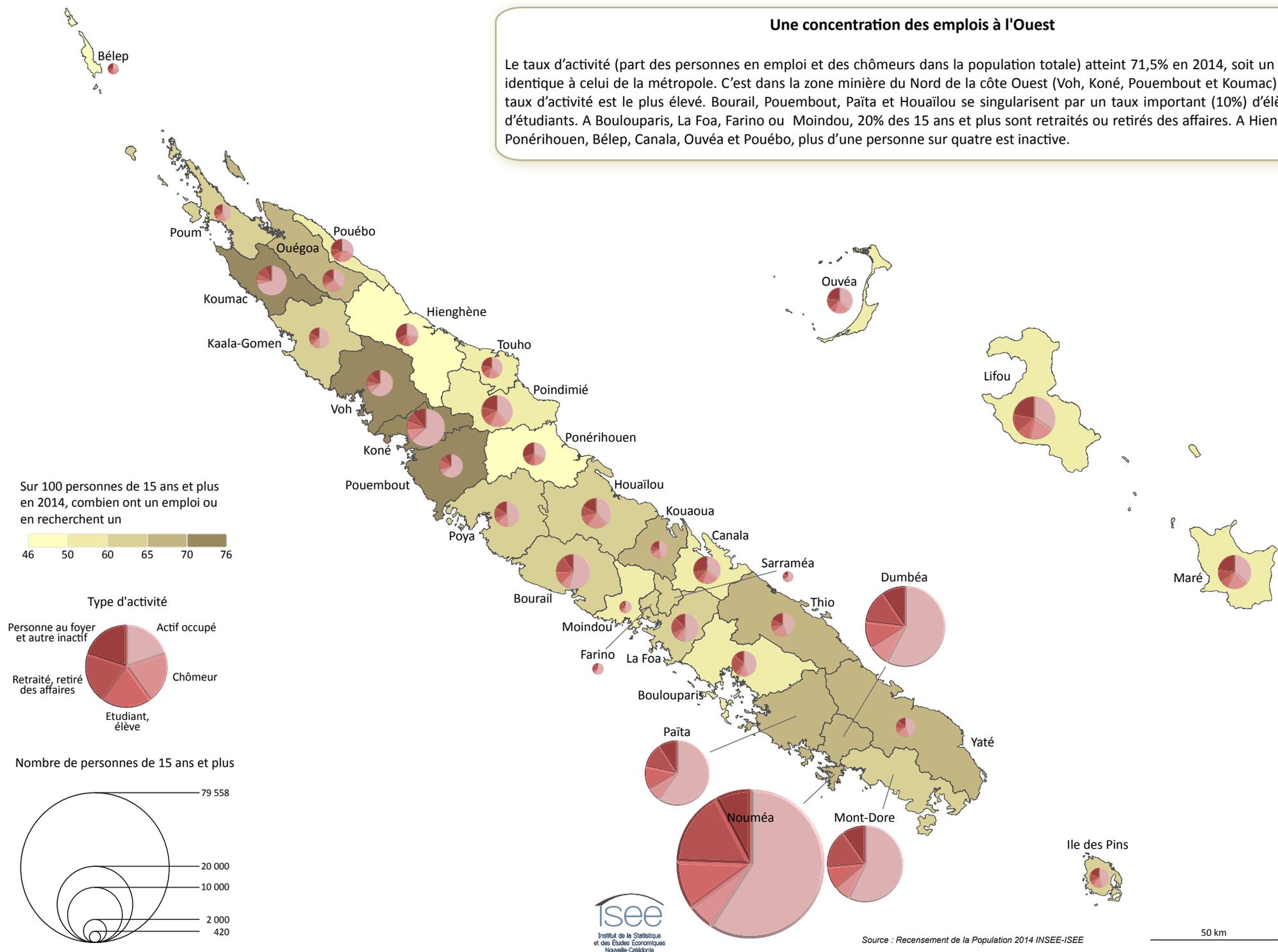
Un tiers des habitants de 5 ans et plus a changé de logement entre 2009 et 2014 : 13 % ont déménagé tout en restant dans la même commune, 12,5 % ont changé de commune et 9,1 % sont arrivés de métropole ou de l'étranger. Près de deux familles sur cinq résidant en province Sud en 2014 ont déménagé depuis 2009. En province Nord, il s'agit d'un foyer sur quatre et dans la province des Iles Loyauté d'un foyer sur six.

Le nombre de nouveaux habitants est emblématique du dynamisme économique et démographique d'une commune. A Pouembout, Koné et Dumbéa c'est environ un tiers des habitants de 2014 qui n'habitaient pas la commune en 2009. Païta suit avec 30% de nouveaux habitants, devant le Mont-dore et Nouméa (22%). Seulement 5% des habitants de Belep, Yaté, Thio ou Canala s'y sont installés depuis 2009. Enfin, c'est dans la capitale que l'on observe le plus de déménagements au sein d'une même commune : plus d'un habitant sur cinq résidant à Nouméa en 2014 y vivait également en 2009, mais dans un autre logement.

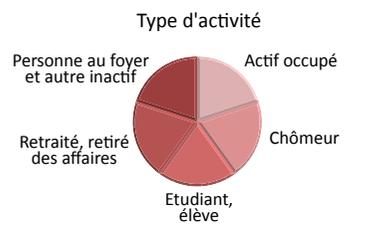
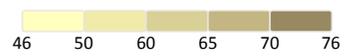


### Une concentration des emplois à l'Ouest

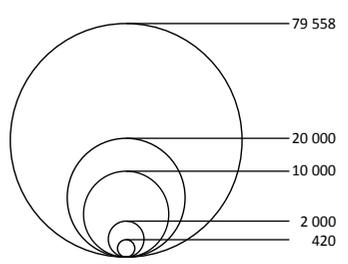
Le taux d'activité (part des personnes en emploi et des chômeurs dans la population totale) atteint 71,5% en 2014, soit un niveau identique à celui de la métropole. C'est dans la zone minière du Nord de la côte Ouest (Voh, Koné, Pouembout et Koumac) que le taux d'activité est le plus élevé. Bourail, Pouembout, Païta et Houaïlou se singularisent par un taux important (10%) d'élèves et d'étudiants. A Boulouparis, La Foa, Farino ou Moindou, 20% des 15 ans et plus sont retraités ou retirés des affaires. A Hienghène, Ponérihouen, Bélep, Canala, Ouvéa et Pouébo, plus d'une personne sur quatre est inactive.



Sur 100 personnes de 15 ans et plus en 2014, combien ont un emploi ou en recherchent un

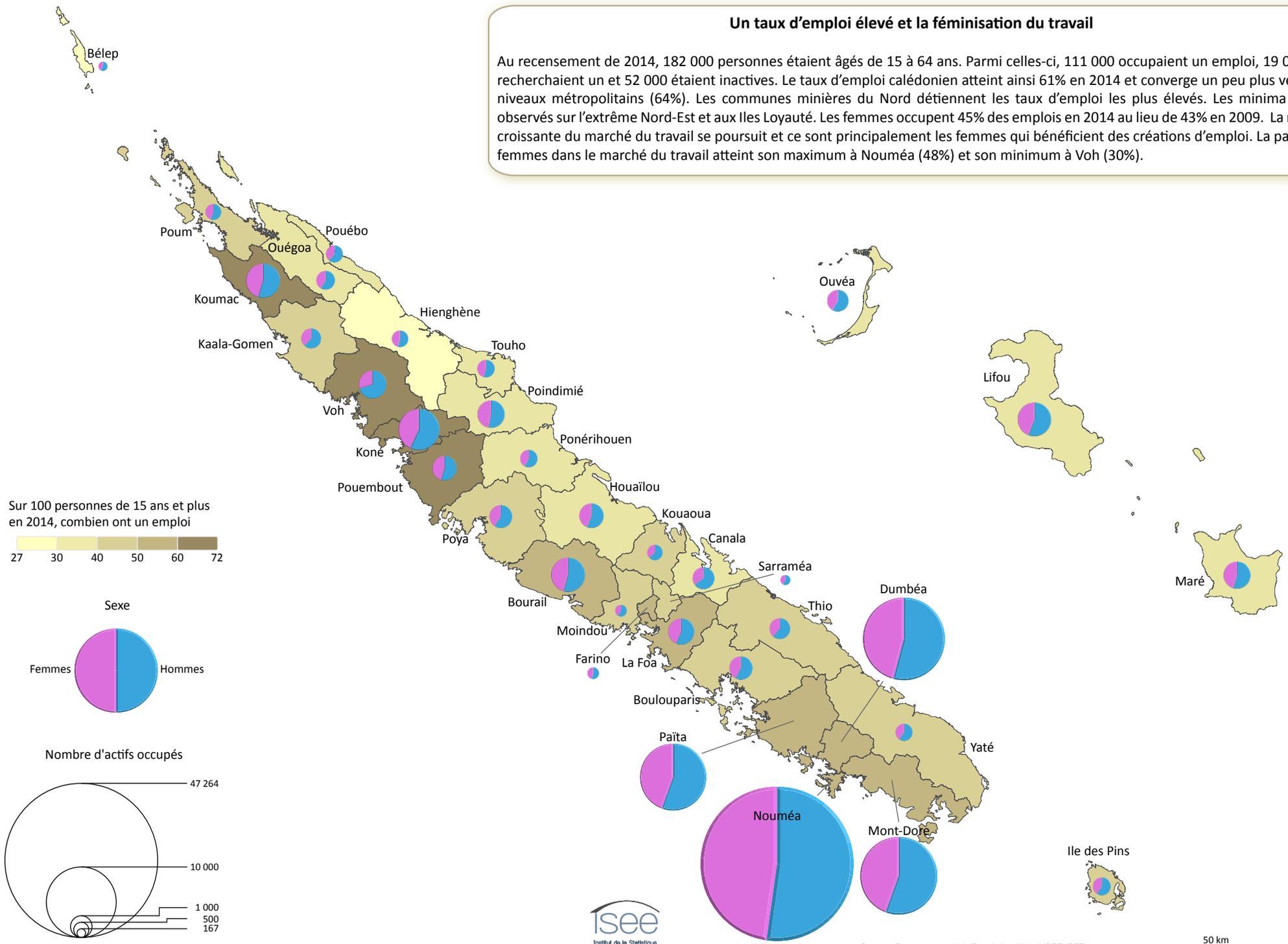


Nombre de personnes de 15 ans et plus



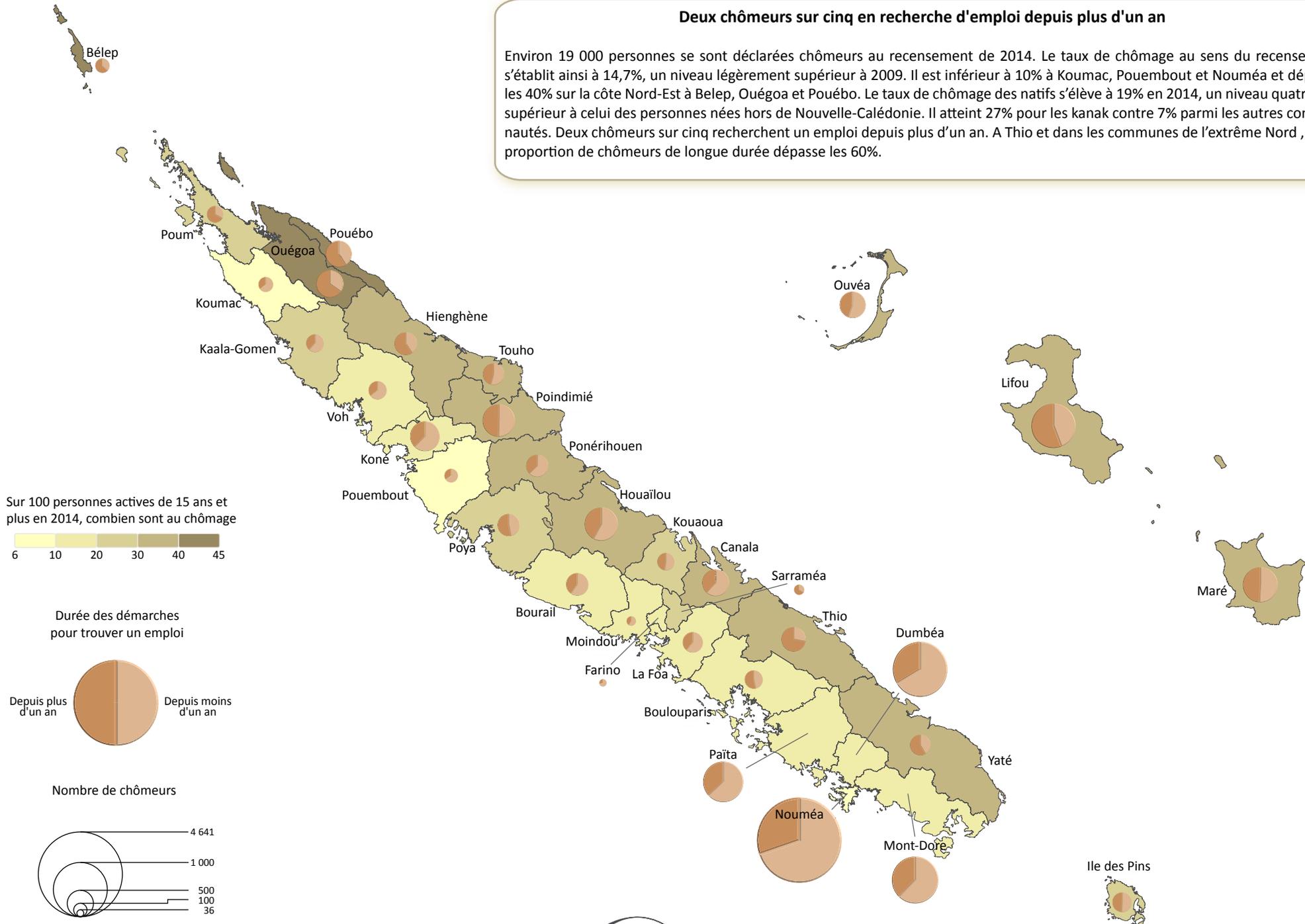
### Un taux d'emploi élevé et la féminisation du travail

Au recensement de 2014, 182 000 personnes étaient âgées de 15 à 64 ans. Parmi celles-ci, 111 000 occupaient un emploi, 19 000 en recherchaient un et 52 000 étaient inactives. Le taux d'emploi calédonien atteint ainsi 61% en 2014 et converge un peu plus vers les niveaux métropolitains (64%). Les communes minières du Nord détiennent les taux d'emploi les plus élevés. Les minima sont observés sur l'extrême Nord-Est et aux Iles Loyauté. Les femmes occupent 45% des emplois en 2014 au lieu de 43% en 2009. La mixité croissante du marché du travail se poursuit et ce sont principalement les femmes qui bénéficient des créations d'emploi. La part des femmes dans le marché du travail atteint son maximum à Nouméa (48%) et son minimum à Voh (30%).



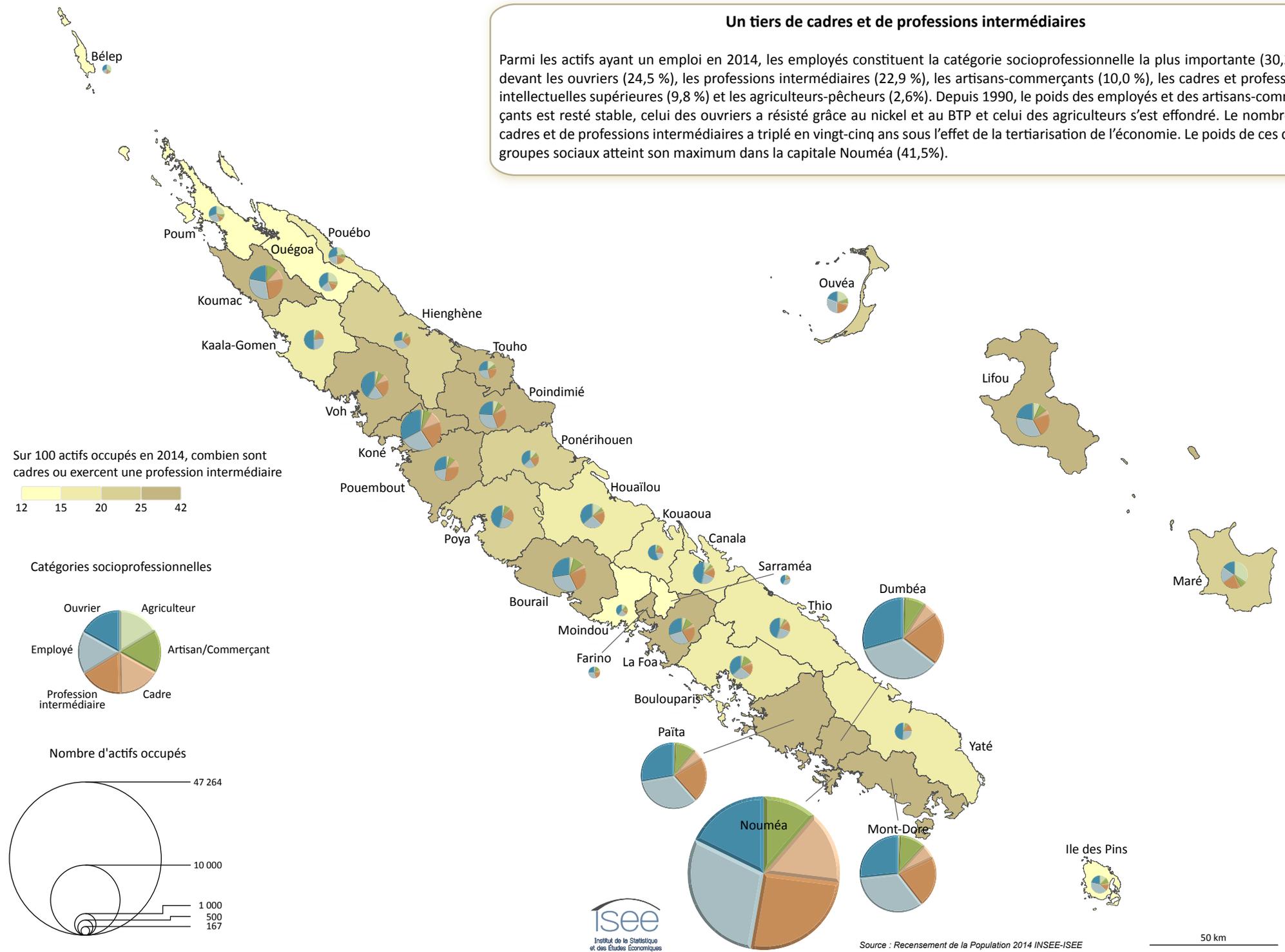
Deux chômeurs sur cinq en recherche d'emploi depuis plus d'un an

Environ 19 000 personnes se sont déclarées chômeurs au recensement de 2014. Le taux de chômage au sens du recensement s'établit ainsi à 14,7%, un niveau légèrement supérieur à 2009. Il est inférieur à 10% à Koumac, Pouembout et Nouméa et dépasse les 40% sur la côte Nord-Est à Belep, Ouégoa et Pouébo. Le taux de chômage des natifs s'élève à 19% en 2014, un niveau quatre fois supérieur à celui des personnes nées hors de Nouvelle-Calédonie. Il atteint 27% pour les kanak contre 7% parmi les autres communautés. Deux chômeurs sur cinq recherchent un emploi depuis plus d'un an. A Thio et dans les communes de l'extrême Nord, cette proportion de chômeurs de longue durée dépasse les 60%.



### Un tiers de cadres et de professions intermédiaires

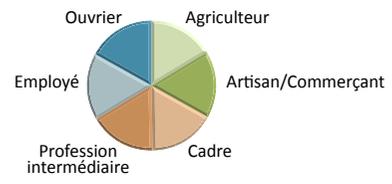
Parmi les actifs ayant un emploi en 2014, les employés constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus importante (30,2 %) devant les ouvriers (24,5 %), les professions intermédiaires (22,9 %), les artisans-commerçants (10,0 %), les cadres et professions intellectuelles supérieures (9,8 %) et les agriculteurs-pêcheurs (2,6%). Depuis 1990, le poids des employés et des artisans-commerçants est resté stable, celui des ouvriers a résisté grâce au nickel et au BTP et celui des agriculteurs s'est effondré. Le nombre de cadres et de professions intermédiaires a triplé en vingt-cinq ans sous l'effet de la tertiarisation de l'économie. Le poids de ces deux groupes sociaux atteint son maximum dans la capitale Nouméa (41,5%).



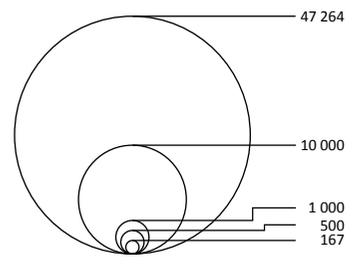
Sur 100 actifs occupés en 2014, combien sont cadres ou exercent une profession intermédiaire

12 15 20 25 42

Catégories socioprofessionnelles

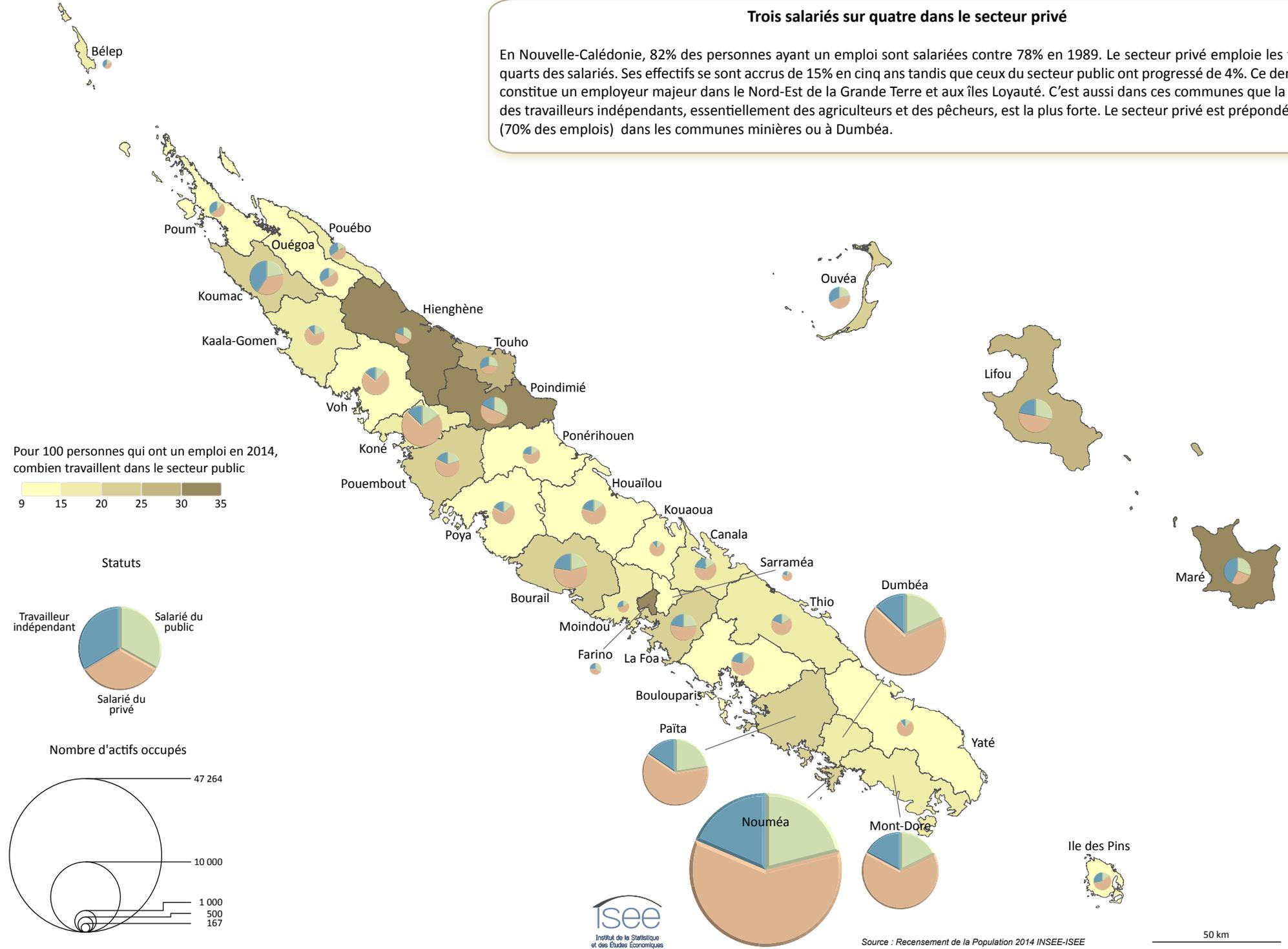


Nombre d'actifs occupés

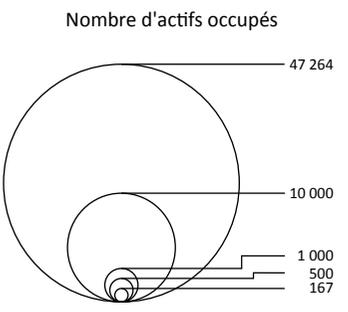
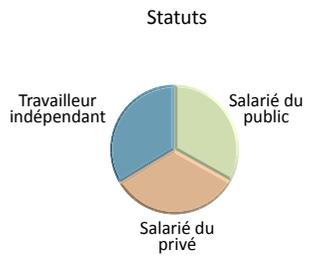


Trois salariés sur quatre dans le secteur privé

En Nouvelle-Calédonie, 82% des personnes ayant un emploi sont salariées contre 78% en 1989. Le secteur privé emploie les trois quarts des salariés. Ses effectifs se sont accrus de 15% en cinq ans tandis que ceux du secteur public ont progressé de 4%. Ce dernier constitue un employeur majeur dans le Nord-Est de la Grande Terre et aux îles Loyauté. C'est aussi dans ces communes que la part des travailleurs indépendants, essentiellement des agriculteurs et des pêcheurs, est la plus forte. Le secteur privé est prépondérant (70% des emplois) dans les communes minières ou à Dumbéa.

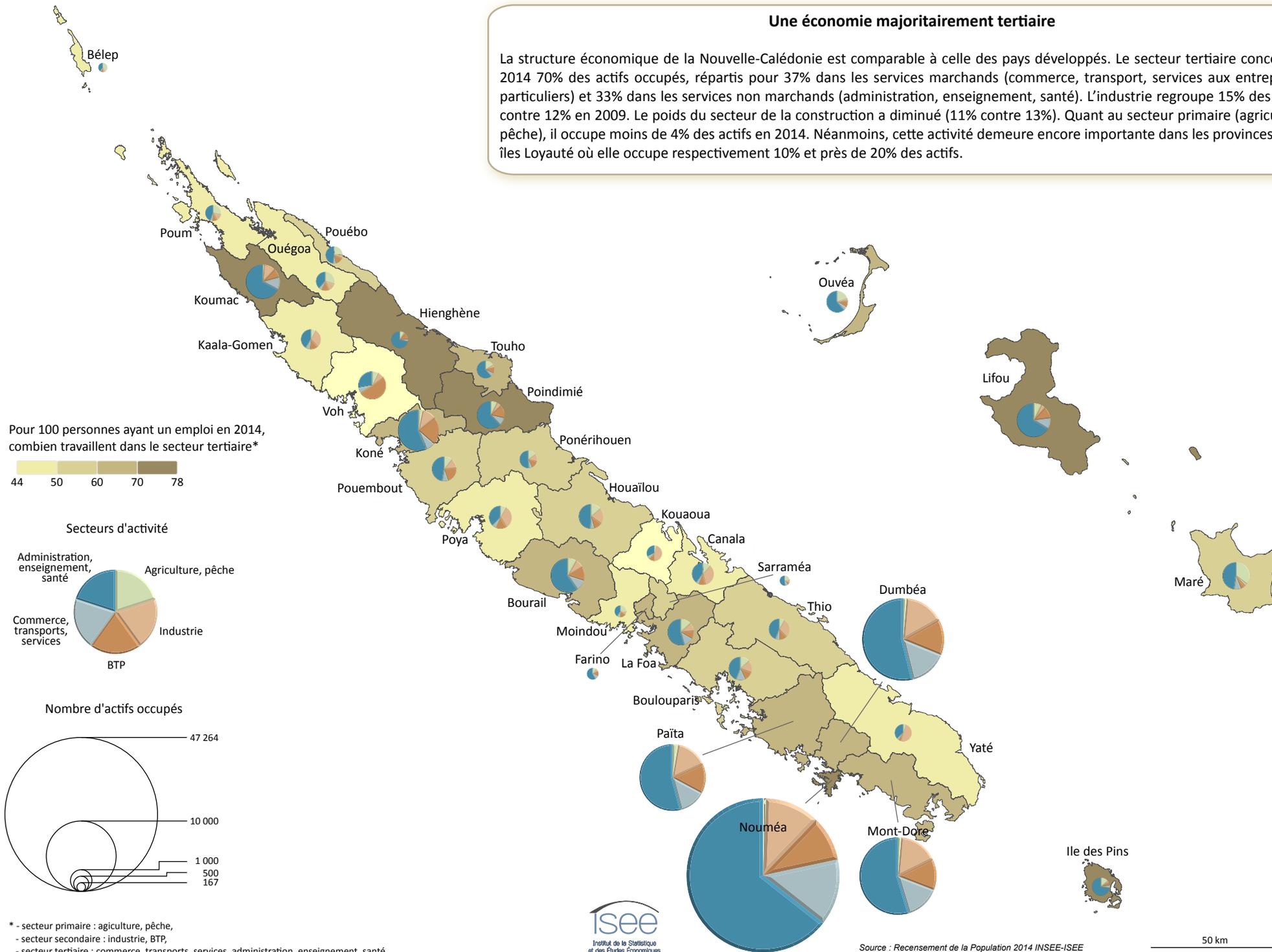


Pour 100 personnes qui ont un emploi en 2014, combien travaillent dans le secteur public  
9 15 20 25 30 35



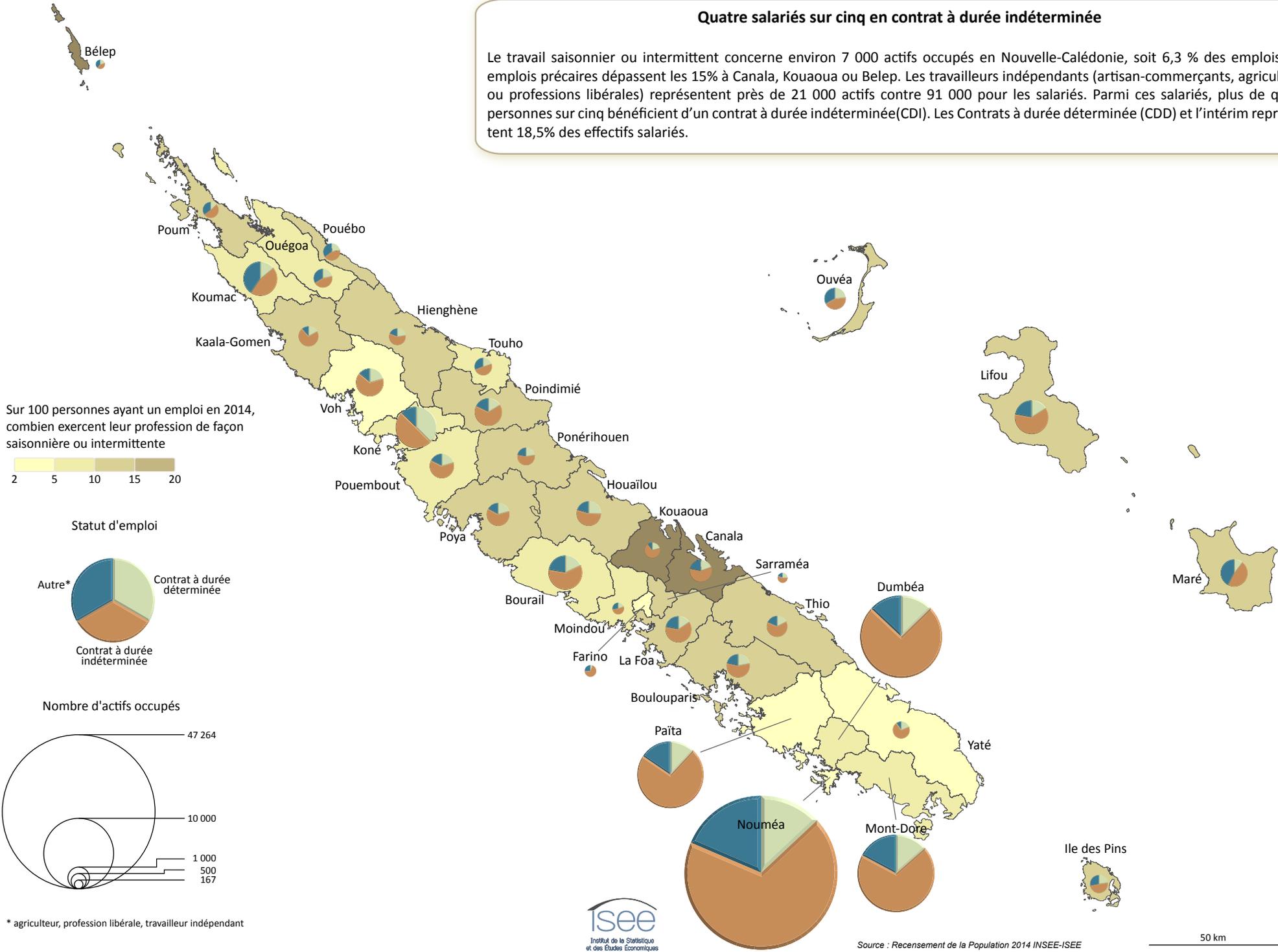
**Une économie majoritairement tertiaire**

La structure économique de la Nouvelle-Calédonie est comparable à celle des pays développés. Le secteur tertiaire concentre en 2014 70% des actifs occupés, répartis pour 37% dans les services marchands (commerce, transport, services aux entreprises et particuliers) et 33% dans les services non marchands (administration, enseignement, santé). L'industrie regroupe 15% des emplois contre 12% en 2009. Le poids du secteur de la construction a diminué (11% contre 13%). Quant au secteur primaire (agriculture et pêche), il occupe moins de 4% des actifs en 2014. Néanmoins, cette activité demeure encore importante dans les provinces Nord et îles Loyauté où elle occupe respectivement 10% et près de 20% des actifs.



### Quatre salariés sur cinq en contrat à durée indéterminée

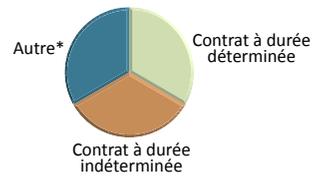
Le travail saisonnier ou intermittent concerne environ 7 000 actifs occupés en Nouvelle-Calédonie, soit 6,3 % des emplois. Ces emplois précaires dépassent les 15% à Canala, Kouaoua ou Belep. Les travailleurs indépendants (artisan-commerçants, agriculteurs ou professions libérales) représentent près de 21 000 actifs contre 91 000 pour les salariés. Parmi ces salariés, plus de quatre personnes sur cinq bénéficient d'un contrat à durée indéterminée(CDI). Les Contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim représentent 18,5% des effectifs salariés.



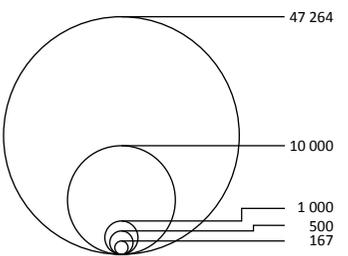
Sur 100 personnes ayant un emploi en 2014, combien exercent leur profession de façon saisonnière ou intermittente

2 5 10 15 20

Statut d'emploi



Nombre d'actifs occupés



\* agriculteur, profession libérale, travailleur indépendant



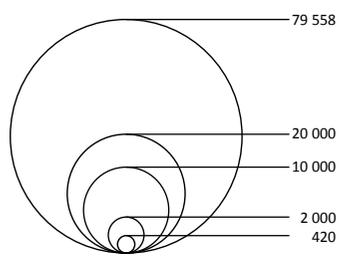
### Un tiers des habitants pratique une activité d'appoint

Plus de 70 000 personnes de 15 ans et plus indiquent pratiquer une activité annexe telle que l'agriculture vivrière, la pêche, la chasse ou un « petit boulot » comme la vannerie, la couture, la sculpture, la garde d'enfants, la vente de brochettes etc. En tribu, les trois quarts des habitants ont une activité d'appoint, 44% en milieu rural et 15% en zone urbaine. A Yaté, Pouébo, Belep, Poum, Kouaoua et l'Île des Pins c'est plus de 80% de la population qui a un travail complémentaire. La majorité des personnes exerçant une activité d'appoint le font pour leur consommation personnelle et seules 12% indiquent avoir recours à la vente.

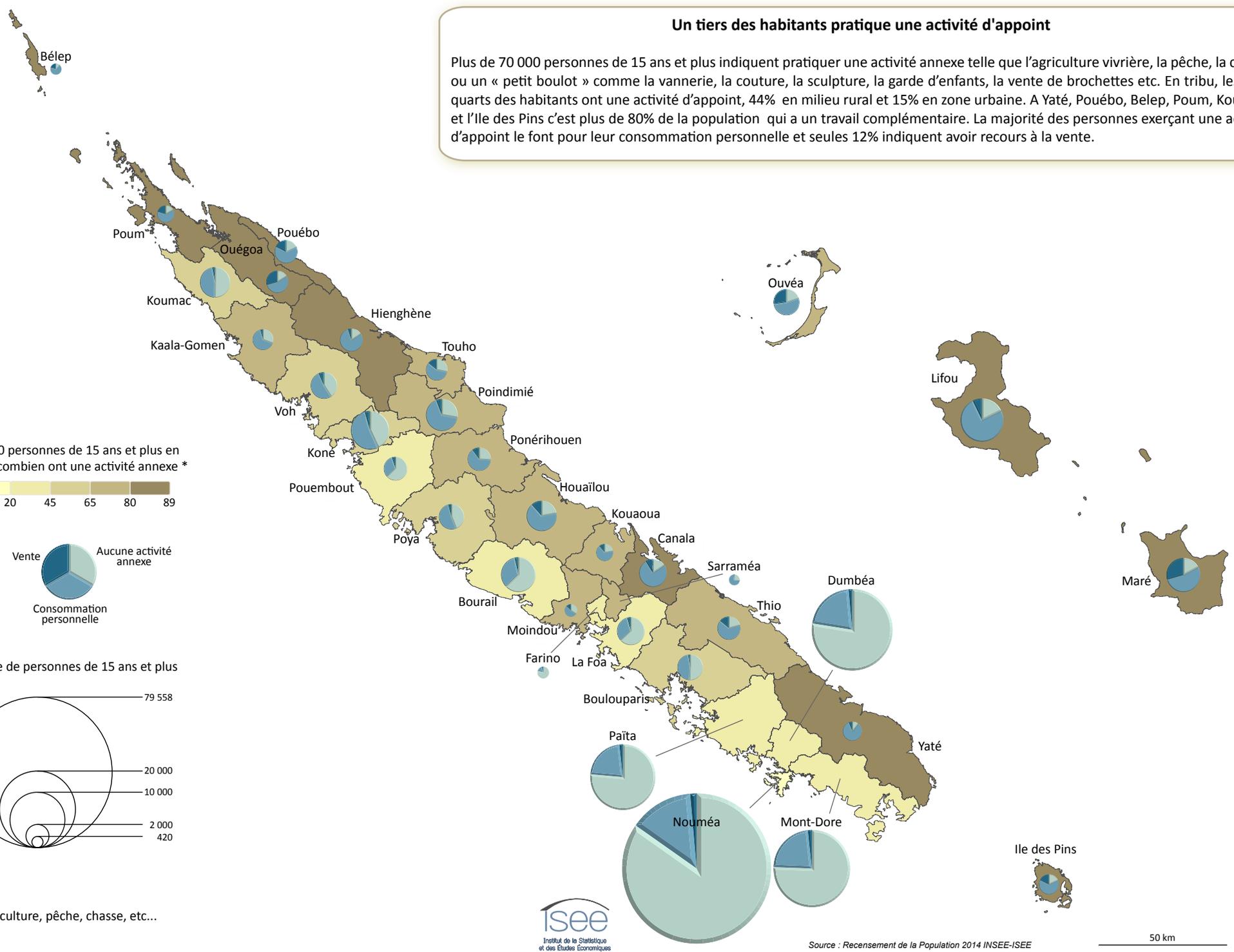
Sur 100 personnes de 15 ans et plus en 2014, combien ont une activité annexe \*



Nombre de personnes de 15 ans et plus



\* Agriculture, pêche, chasse, etc...



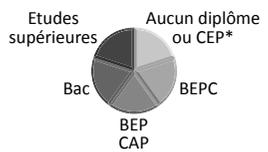
**Une personne sur trois sans diplômes**

En 2014, la proportion de personnes sans diplômes au sein de la population non scolarisée atteint 32,5% contre 37,5% en 2009 et 56% en 1989. La part des titulaires du baccalauréat (général et technologique) et des diplômés de l'enseignement supérieur s'établit à 36,5% des non scolarisés, au lieu de 32% en 2009 et 17% en 1989. Le niveau de formation générale augmente mais demeure disparate. Ainsi, le taux de non diplômés atteint 49 % dans la province Iles, 45,5% en province Nord et 30% en province Sud. Le taux de bacheliers est aussi contrasté : 18% aux Iles, 21% au Nord et 42% au Sud. Par commune, le taux de non diplômés s'échelonne de 23% dans la capitale à plus de 60% à Bélep et Hienghène.

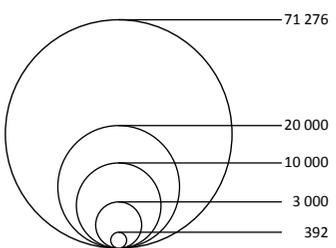
Sur 100 personnes de 15 ans et plus en 2014 (hors élèves et étudiants), combien sont sans diplômes



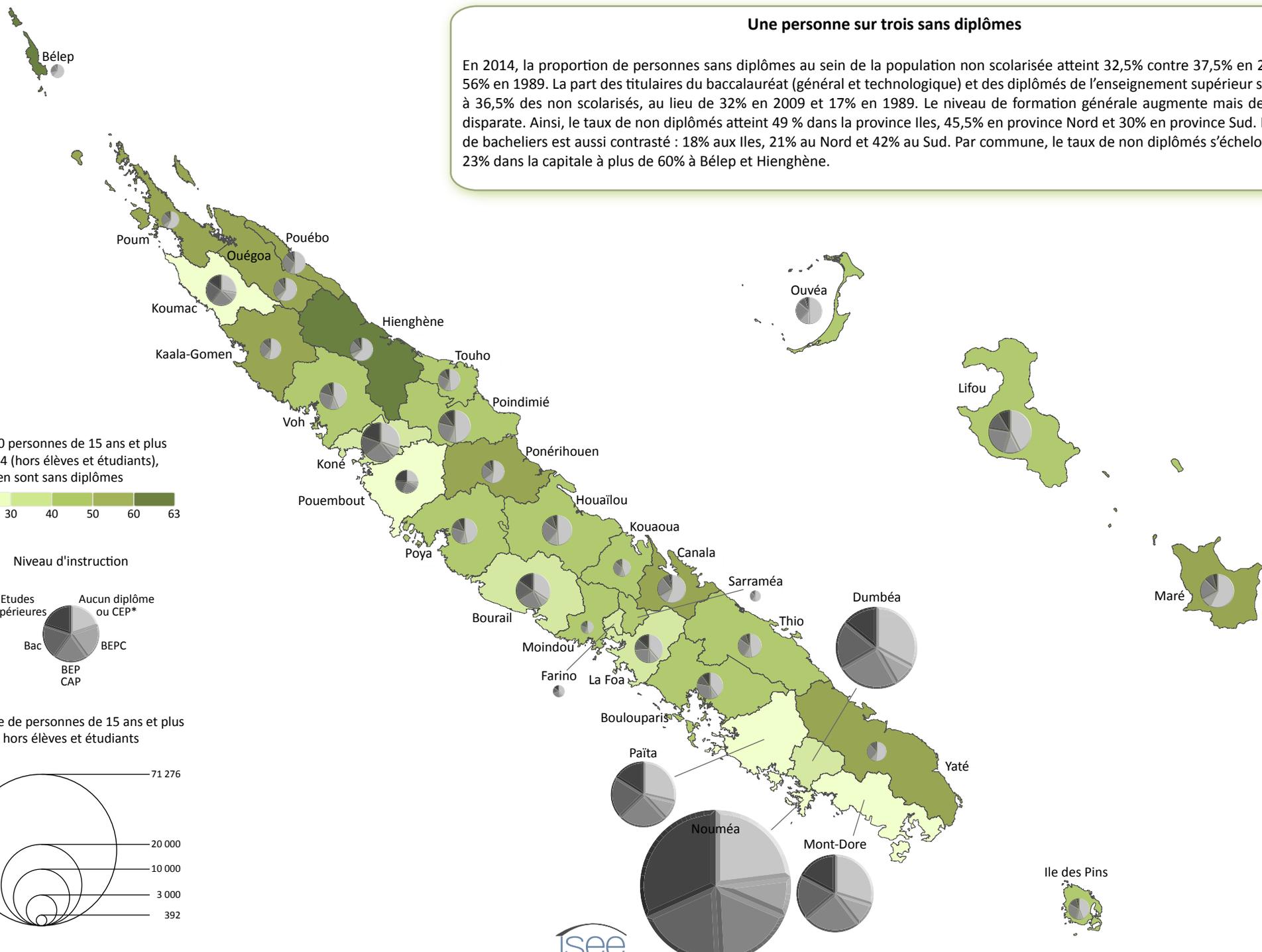
Niveau d'instruction



Nombre de personnes de 15 ans et plus hors élèves et étudiants

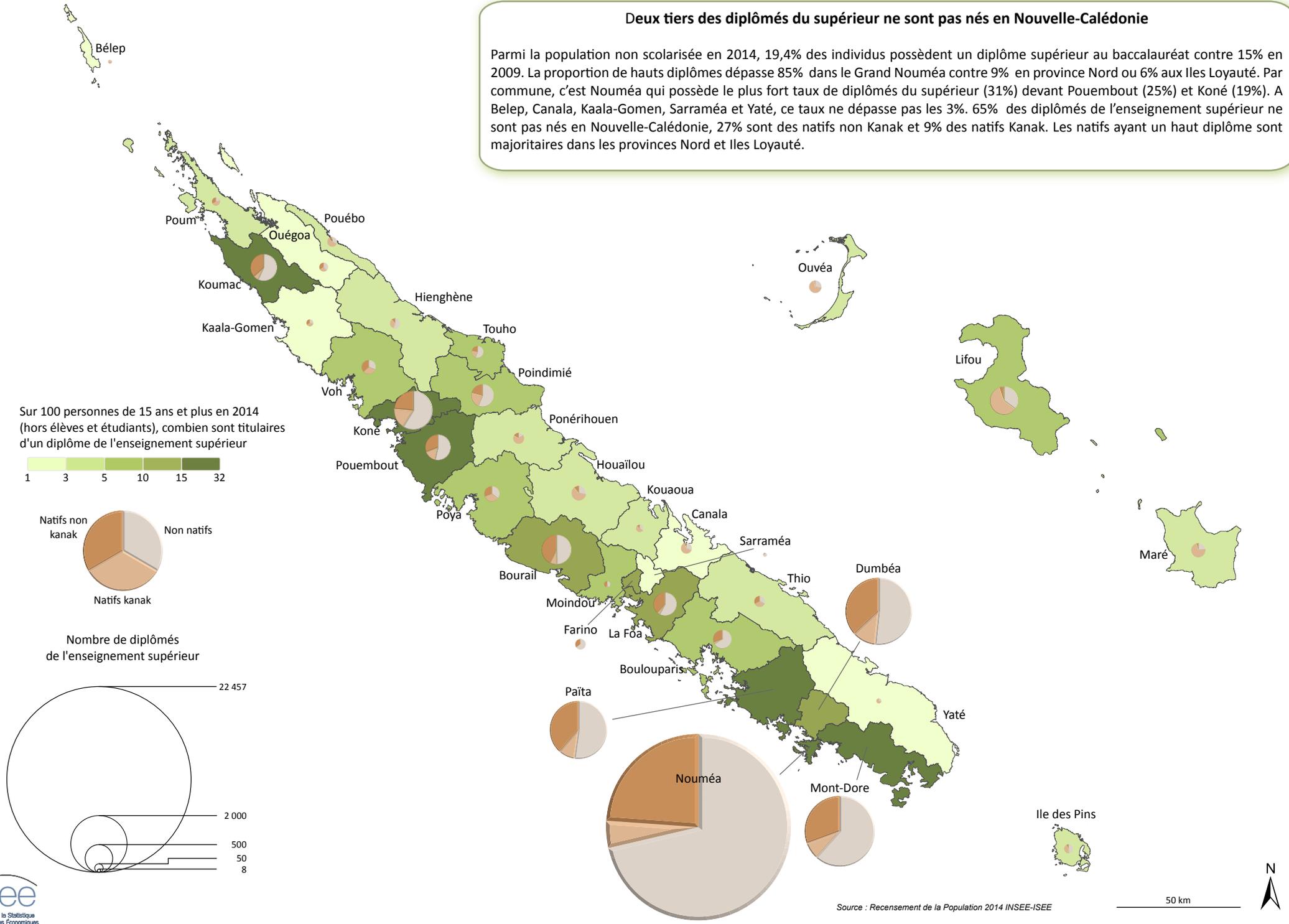


\* CEP : Certificat d'Etudes Primaires



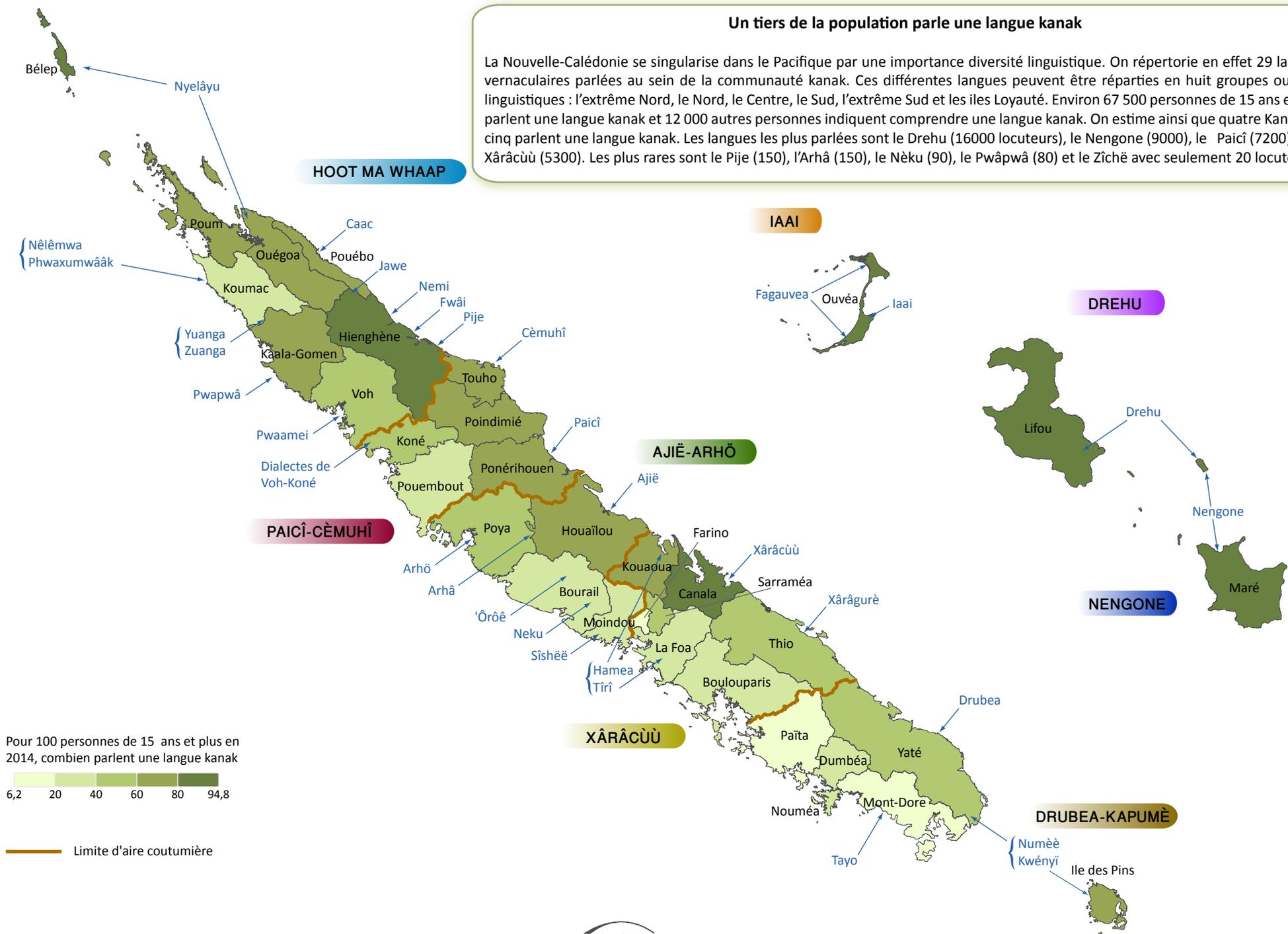
**Deux tiers des diplômés du supérieur ne sont pas nés en Nouvelle-Calédonie**

Parmi la population non scolarisée en 2014, 19,4% des individus possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat contre 15% en 2009. La proportion de hauts diplômés dépasse 85% dans le Grand Nouméa contre 9% en province Nord ou 6% aux Iles Loyauté. Par commune, c'est Nouméa qui possède le plus fort taux de diplômés du supérieur (31%) devant Pouembout (25%) et Koné (19%). A Belep, Canala, Kaala-Gomen, Sarraméa et Yaté, ce taux ne dépasse pas les 3%. 65% des diplômés de l'enseignement supérieur ne sont pas nés en Nouvelle-Calédonie, 27% sont des natifs non Kanak et 9% des natifs Kanak. Les natifs ayant un haut diplôme sont majoritaires dans les provinces Nord et Iles Loyauté.



**Un tiers de la population parle une langue kanak**

La Nouvelle-Calédonie se singularise dans le Pacifique par une importance diversité linguistique. On répertorie en effet 29 langues vernaculaires parlées au sein de la communauté kanak. Ces différentes langues peuvent être réparties en huit groupes ou aires linguistiques : l'extrême Nord, le Nord, le Centre, le Sud, l'extrême Sud et les îles Loyauté. Environ 67 500 personnes de 15 ans et plus parlent une langue kanak et 12 000 autres personnes indiquent comprendre une langue kanak. On estime ainsi que quatre Kanak sur cinq parlent une langue kanak. Les langues les plus parlées sont le Drehu (16000 locuteurs), le Nengone (9000), le Paicî (7200) ou le Xârâcùù (5300). Les plus rares sont le Pije (150), l'Arhâ (150), le Nèku (90), le Pwâpwâ (80) et le Zîchê avec seulement 20 locuteurs.



Pour 100 personnes de 15 ans et plus en 2014, combien parlent une langue kanak

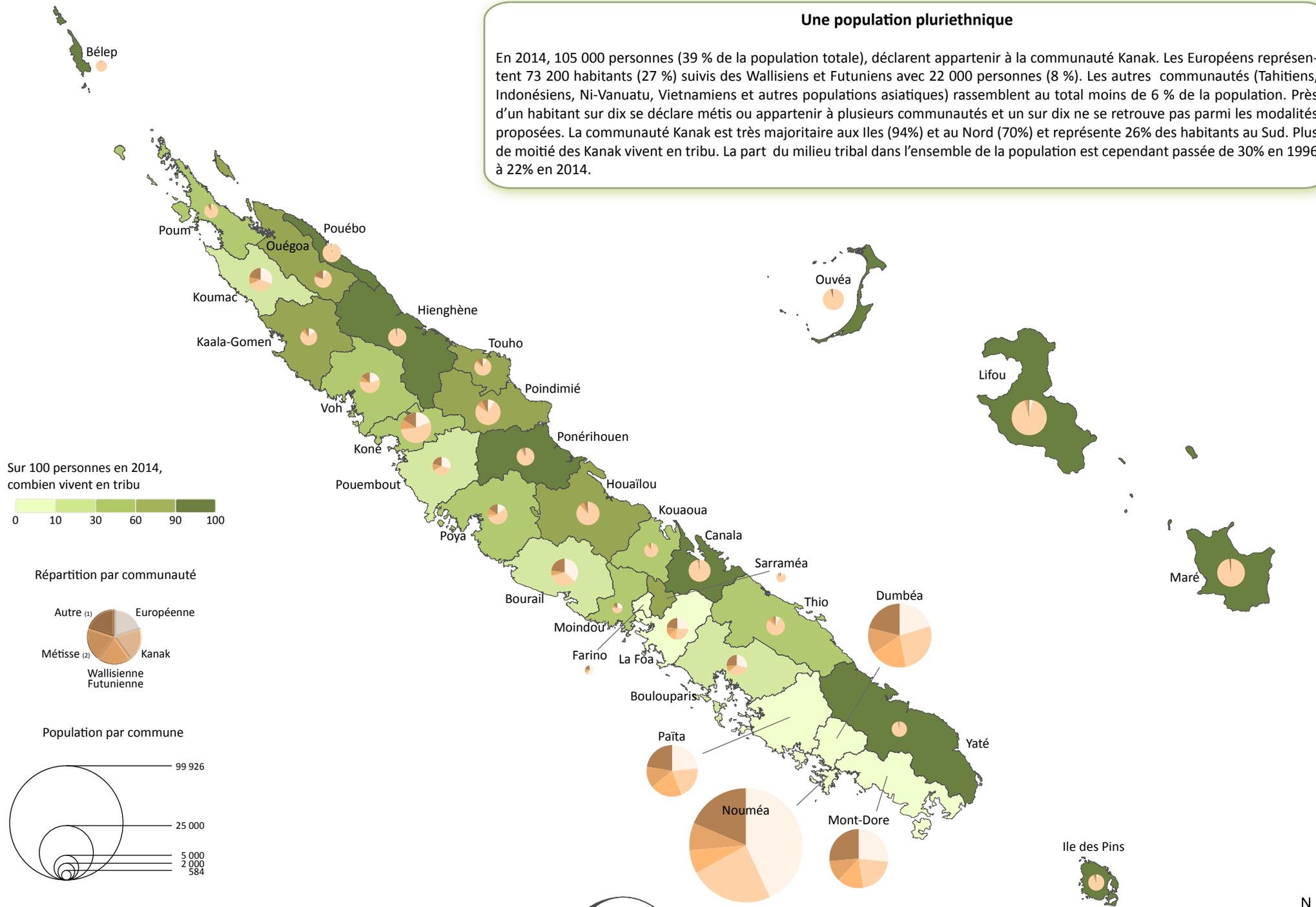
6,2 20 40 60 80 94,8

— Limite d'aire coutumière



Une population pluriethnique

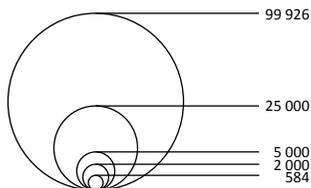
En 2014, 105 000 personnes (39 % de la population totale), déclarent appartenir à la communauté Kanak. Les Européens représentent 73 200 habitants (27 %) suivis des Wallisiens et Futuniens avec 22 000 personnes (8 %). Les autres communautés (Tahitiens, Indonésiens, Ni-Vanuatu, Vietnamiens et autres populations asiatiques) rassemblent au total moins de 6 % de la population. Près d'un habitant sur dix se déclare métis ou appartenir à plusieurs communautés et un sur dix ne se retrouve pas parmi les modalités proposées. La communauté Kanak est très majoritaire aux Iles (94%) et au Nord (70%) et représente 26% des habitants au Sud. Plus de moitié des Kanak vivent en tribu. La part du milieu tribal dans l'ensemble de la population est cependant passée de 30% en 1996 à 22% en 2014.



Répartition par communauté



Population par commune

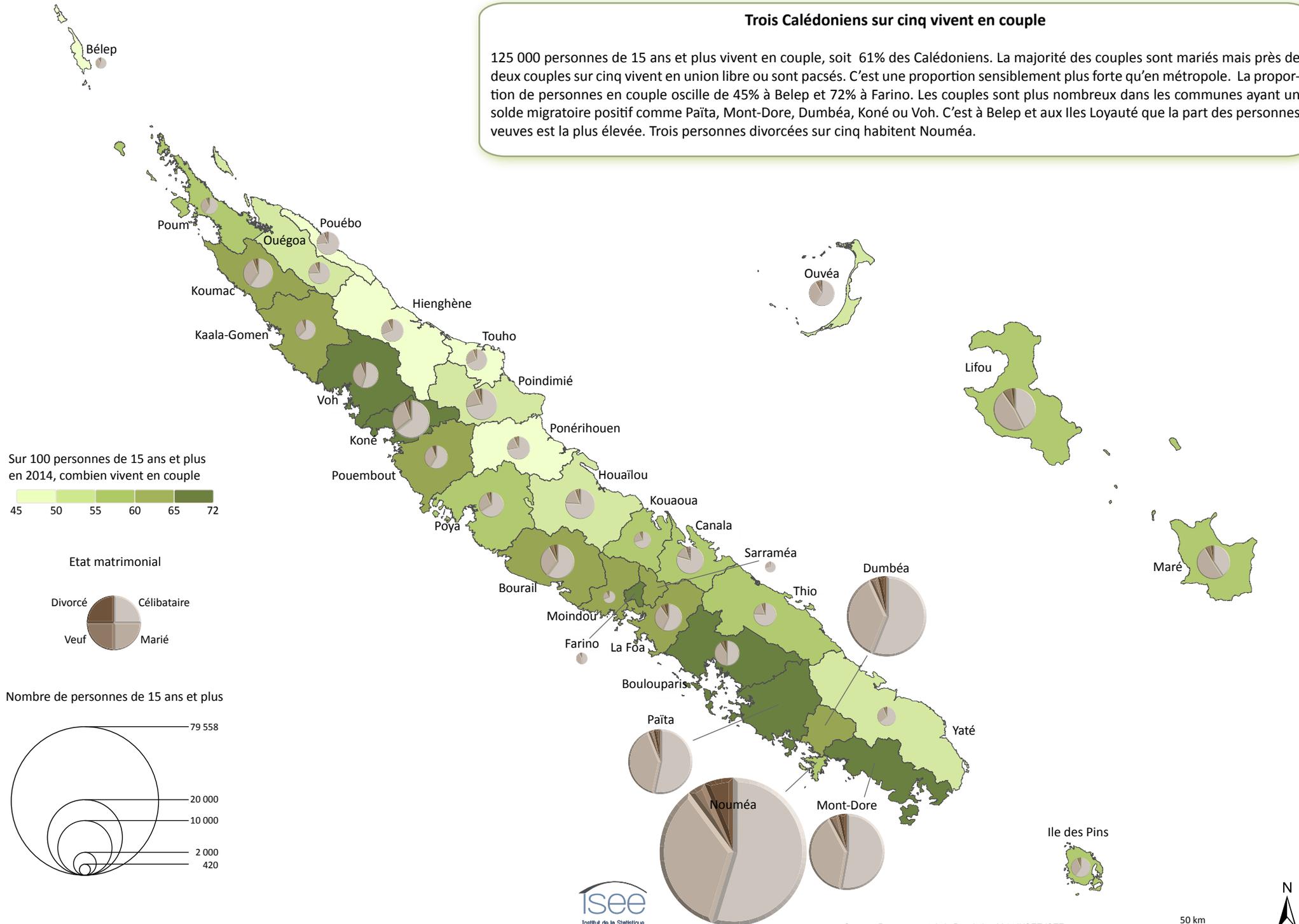


(1) ni-vanuatu, indonésienne, vietnamienne, tahitienne, autre asiatique, autre, non déclarée.  
 (2) y compris les personnes ayant indiqué plusieurs communautés.



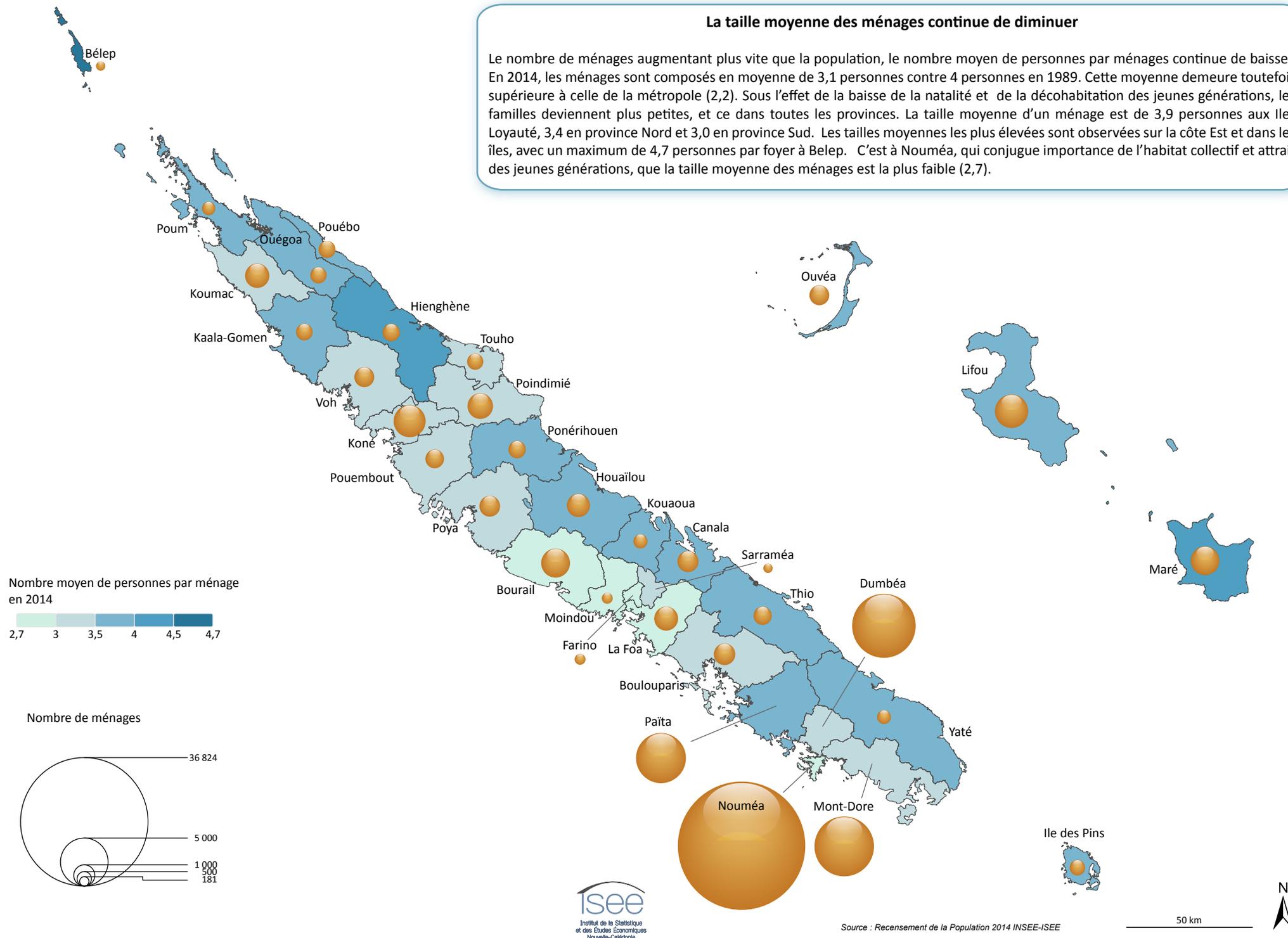
Trois Calédoniens sur cinq vivent en couple

125 000 personnes de 15 ans et plus vivent en couple, soit 61% des Calédoniens. La majorité des couples sont mariés mais près de deux couples sur cinq vivent en union libre ou sont pacsés. C'est une proportion sensiblement plus forte qu'en métropole. La proportion de personnes en couple oscille de 45% à Belep et 72% à Farino. Les couples sont plus nombreux dans les communes ayant un solde migratoire positif comme Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Koné ou Voh. C'est à Belep et aux Iles Loyauté que la part des personnes veuves est la plus élevée. Trois personnes divorcées sur cinq habitent Nouméa.



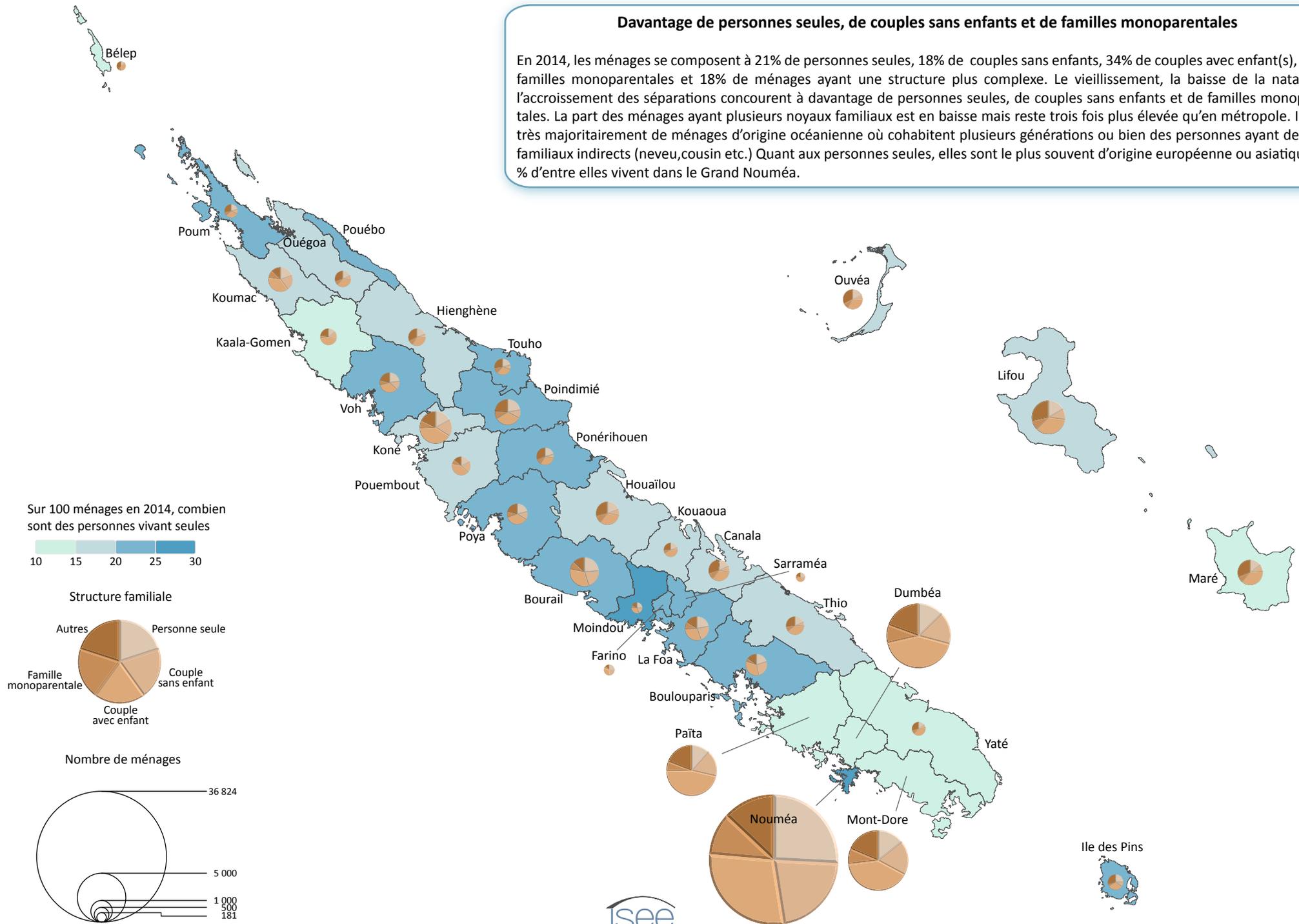
### La taille moyenne des ménages continue de diminuer

Le nombre de ménages augmentant plus vite que la population, le nombre moyen de personnes par ménage continue de baisser. En 2014, les ménages sont composés en moyenne de 3,1 personnes contre 4 personnes en 1989. Cette moyenne demeure toutefois supérieure à celle de la métropole (2,2). Sous l'effet de la baisse de la natalité et de la décohabitation des jeunes générations, les familles deviennent plus petites, et ce dans toutes les provinces. La taille moyenne d'un ménage est de 3,9 personnes aux Iles Loyauté, 3,4 en province Nord et 3,0 en province Sud. Les tailles moyennes les plus élevées sont observées sur la côte Est et dans les îles, avec un maximum de 4,7 personnes par foyer à Belep. C'est à Nouméa, qui conjugue importance de l'habitat collectif et attrait des jeunes générations, que la taille moyenne des ménages est la plus faible (2,7).



### Davantage de personnes seules, de couples sans enfants et de familles monoparentales

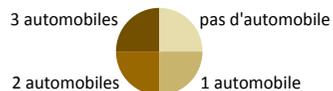
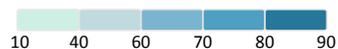
En 2014, les ménages se composent à 21% de personnes seules, 18% de couples sans enfants, 34% de couples avec enfant(s), 9% de familles monoparentales et 18% de ménages ayant une structure plus complexe. Le vieillissement, la baisse de la natalité et l'accroissement des séparations concourent à davantage de personnes seules, de couples sans enfants et de familles monoparentales. La part des ménages ayant plusieurs noyaux familiaux est en baisse mais reste trois fois plus élevée qu'en métropole. Il s'agit très majoritairement de ménages d'origine océanienne où cohabitent plusieurs générations ou bien des personnes ayant des liens familiaux indirects (neveu, cousin etc.) Quant aux personnes seules, elles sont le plus souvent d'origine européenne ou asiatique ; 72 % d'entre elles vivent dans le Grand Nouméa.



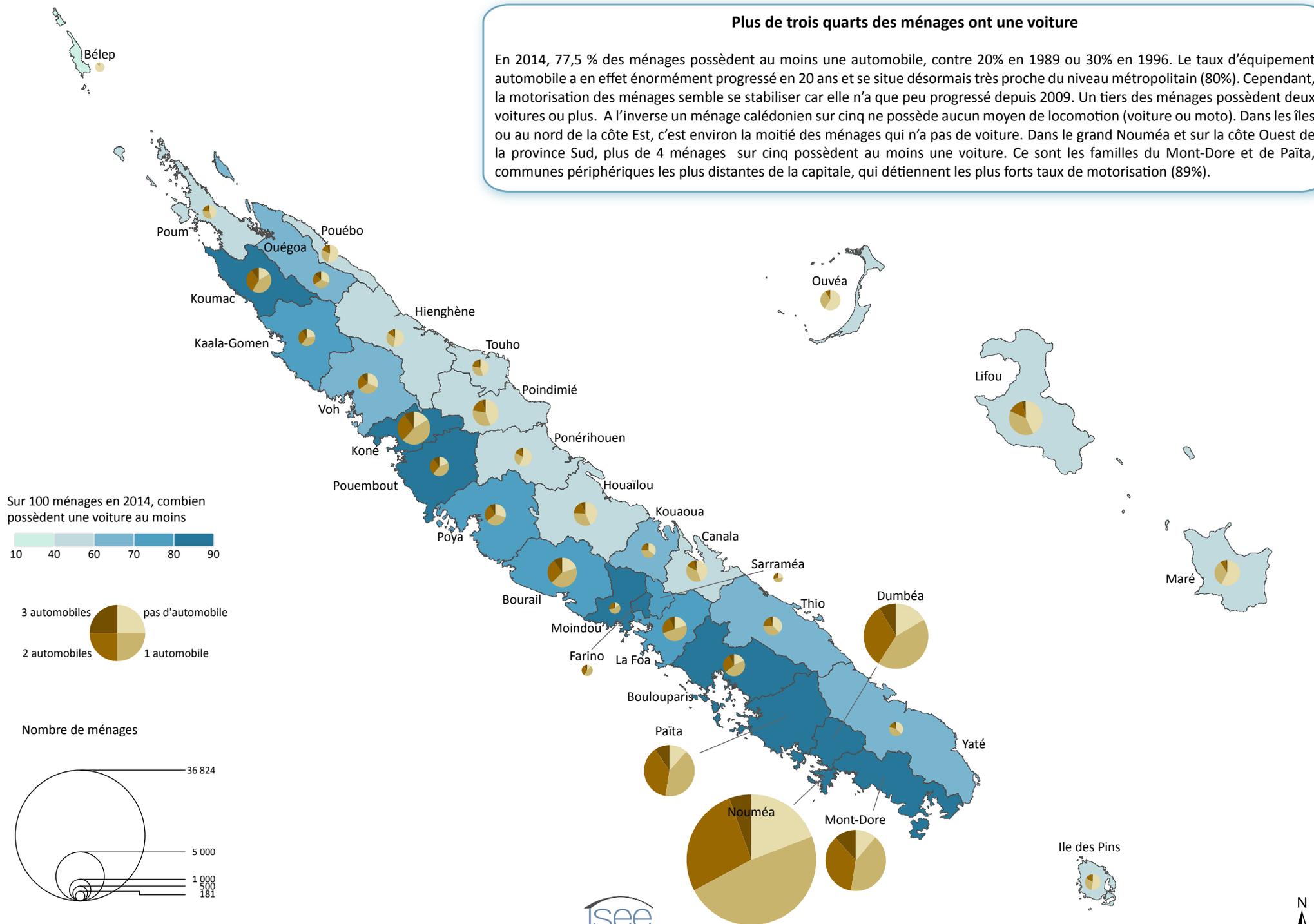
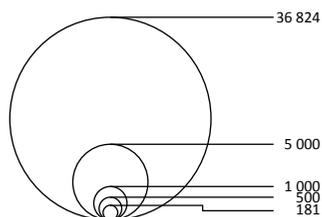
## Plus de trois quarts des ménages ont une voiture

En 2014, 77,5 % des ménages possèdent au moins une automobile, contre 20% en 1989 ou 30% en 1996. Le taux d'équipement automobile a en effet énormément progressé en 20 ans et se situe désormais très proche du niveau métropolitain (80%). Cependant, la motorisation des ménages semble se stabiliser car elle n'a que peu progressé depuis 2009. Un tiers des ménages possèdent deux voitures ou plus. A l'inverse un ménage calédonien sur cinq ne possède aucun moyen de locomotion (voiture ou moto). Dans les îles ou au nord de la côte Est, c'est environ la moitié des ménages qui n'a pas de voiture. Dans le grand Nouméa et sur la côte Ouest de la province Sud, plus de 4 ménages sur cinq possèdent au moins une voiture. Ce sont les familles du Mont-Dore et de Païta, communes périphériques les plus distantes de la capitale, qui détiennent les plus forts taux de motorisation (89%).

Sur 100 ménages en 2014, combien possèdent une voiture au moins

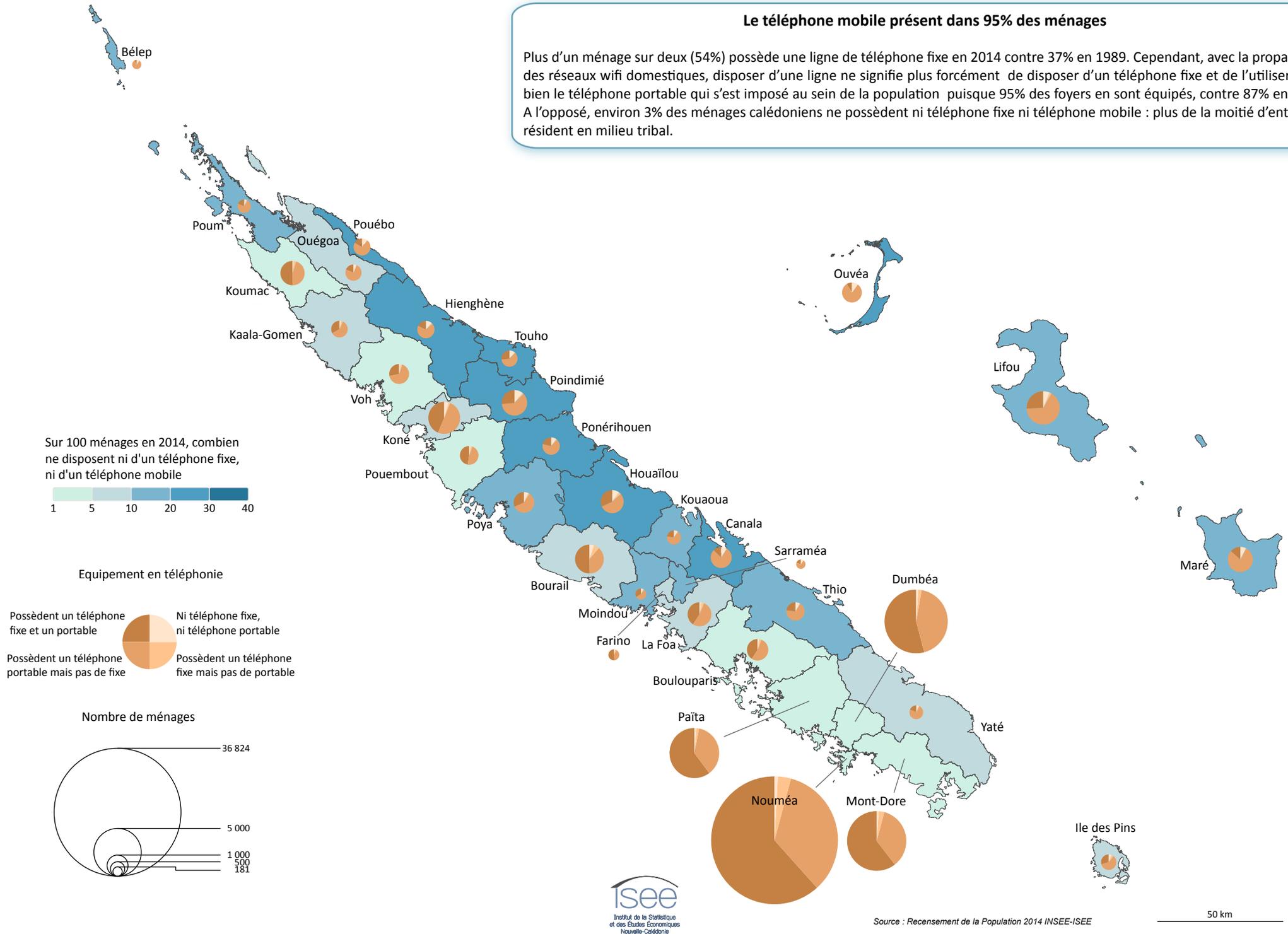


Nombre de ménages



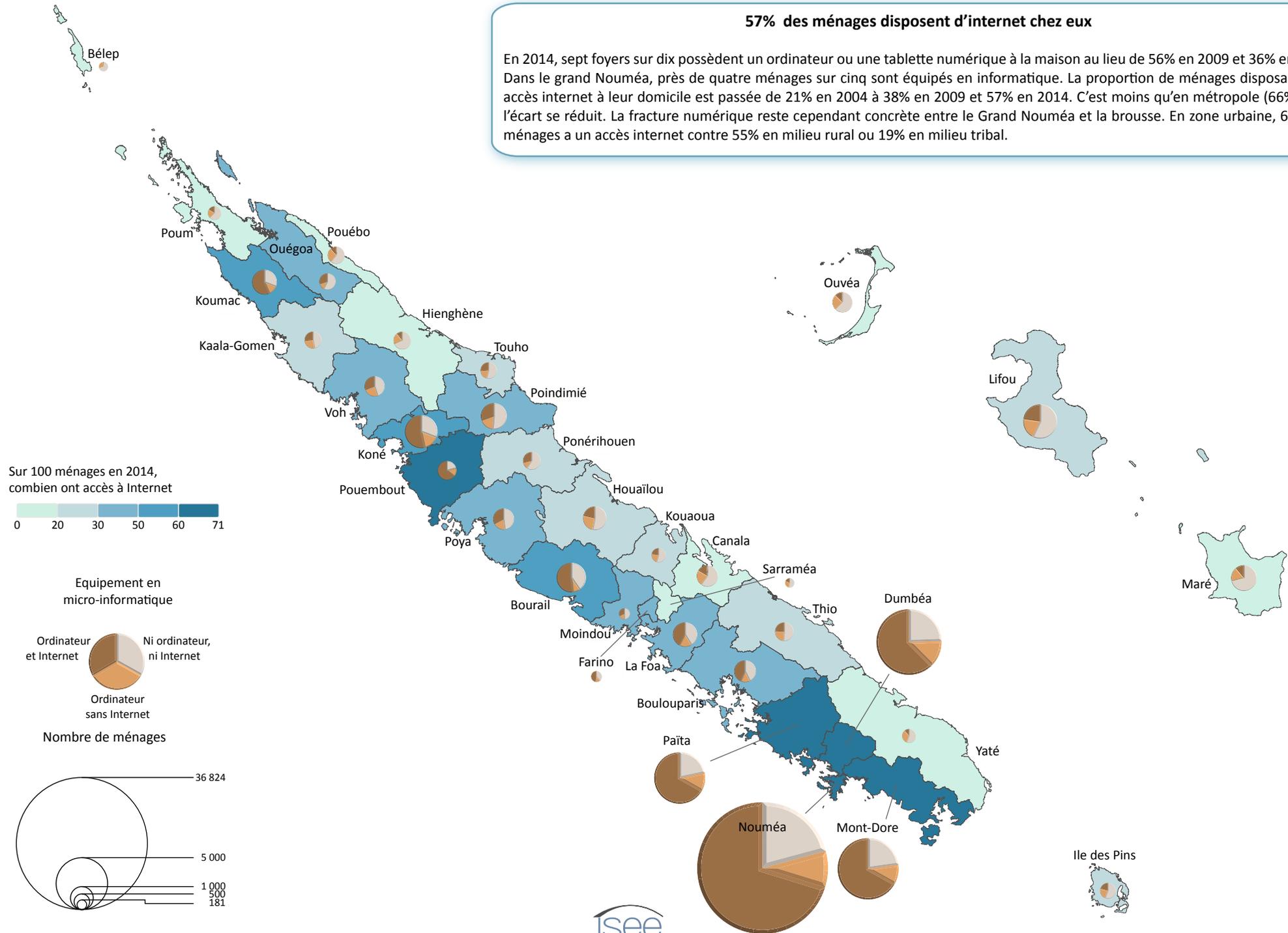
### Le téléphone mobile présent dans 95% des ménages

Plus d'un ménage sur deux (54%) possède une ligne de téléphone fixe en 2014 contre 37% en 1989. Cependant, avec la propagation des réseaux wifi domestiques, disposer d'une ligne ne signifie plus forcément de disposer d'un téléphone fixe et de l'utiliser. C'est bien le téléphone portable qui s'est imposé au sein de la population puisque 95% des foyers en sont équipés, contre 87% en 2009. A l'opposé, environ 3% des ménages calédoniens ne possèdent ni téléphone fixe ni téléphone mobile : plus de la moitié d'entre eux résident en milieu tribal.



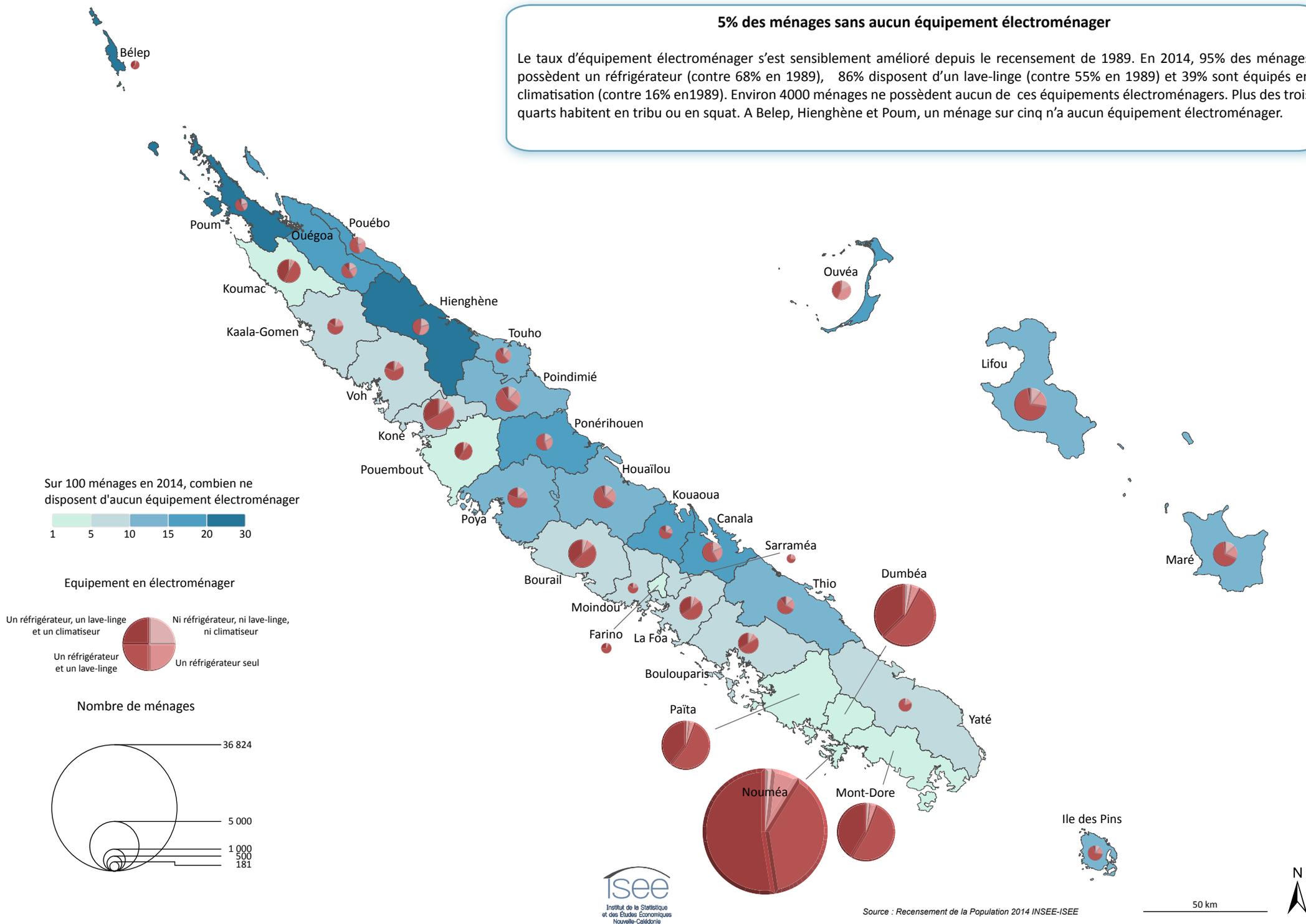
## 57% des ménages disposent d'internet chez eux

En 2014, sept foyers sur dix possèdent un ordinateur ou une tablette numérique à la maison au lieu de 56% en 2009 et 36% en 2004. Dans le grand Nouméa, près de quatre ménages sur cinq sont équipés en informatique. La proportion de ménages disposant d'un accès internet à leur domicile est passée de 21% en 2004 à 38% en 2009 et 57% en 2014. C'est moins qu'en métropole (66%) mais l'écart se réduit. La fracture numérique reste cependant concrète entre le Grand Nouméa et la brousse. En zone urbaine, 68% des ménages a un accès internet contre 55% en milieu rural ou 19% en milieu tribal.



## 5% des ménages sans aucun équipement électroménager

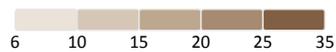
Le taux d'équipement électroménager s'est sensiblement amélioré depuis le recensement de 1989. En 2014, 95% des ménages possèdent un réfrigérateur (contre 68% en 1989), 86% disposent d'un lave-linge (contre 55% en 1989) et 39% sont équipés en climatisation (contre 16% en 1989). Environ 4000 ménages ne possèdent aucun de ces équipements électroménagers. Plus des trois quarts habitent en tribu ou en squats. A Belep, Hienghène et Poum, un ménage sur cinq n'a aucun équipement électroménager.



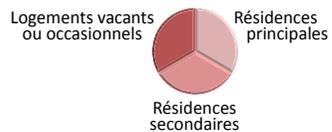
Plus d'un logement sur dix est inoccupé

Les résidences principales représentent 88 % du parc de logements en Nouvelle-Calédonie. C'est plus qu'en métropole (83 %) ou qu'en Polynésie Française (82 %). Le recensement 2014 dénombre 5 200 logements vacants, 4 900 résidences secondaires et 1 500 logements occasionnels. Les logements inoccupés sont principalement situés dans les communes rurales de la province Sud, dans les îles et dans les communes minières comme Yaté ou Kouaoua. Symptomatiques des migrations internes vers le grand Nouméa et de la mobilité résidentielle entre les périodes de travail et de vacances, de plus en plus de logements inoccupés sont recensés dans les tribus. A Lifou, un logement sur quatre est une résidence secondaire.

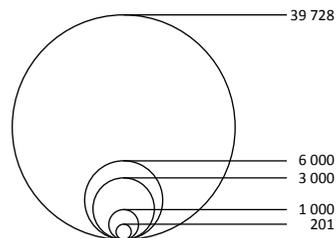
Sur 100 logements en 2014, combien sont des logements inoccupés \*



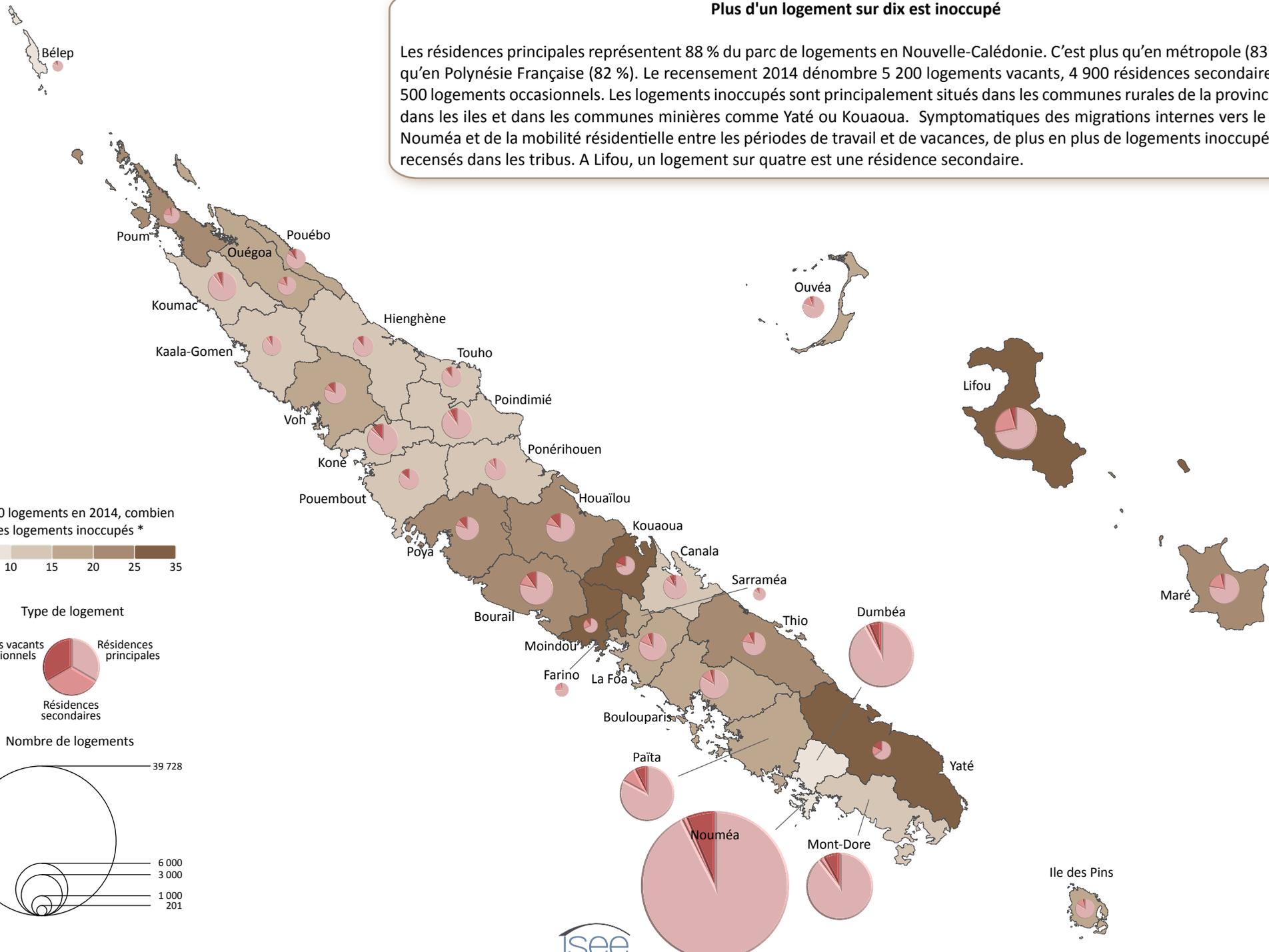
Type de logement



Nombre de logements

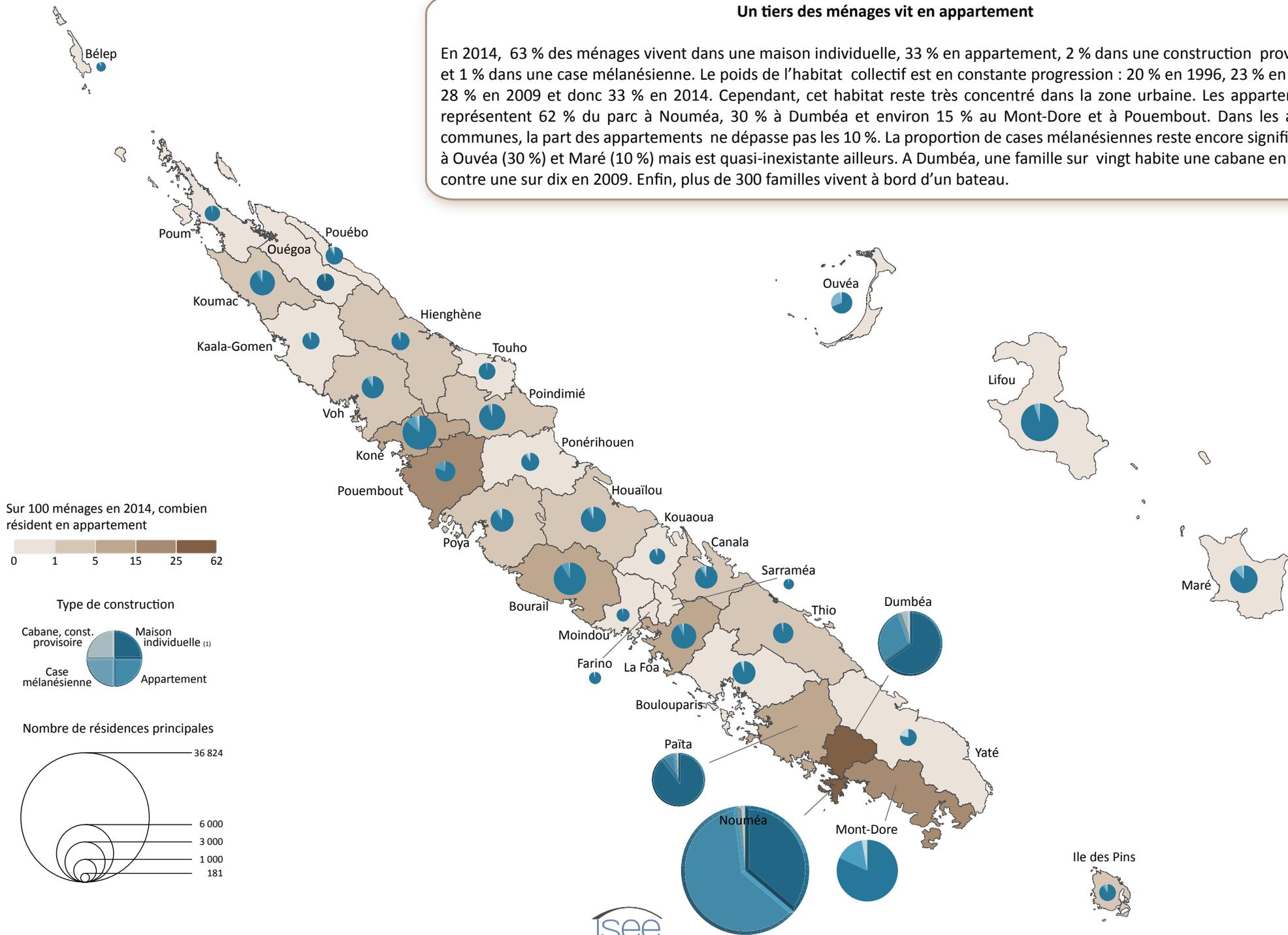


\* résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels



**Un tiers des ménages vit en appartement**

En 2014, 63 % des ménages vivent dans une maison individuelle, 33 % en appartement, 2 % dans une construction provisoire et 1 % dans une case mélanésienne. Le poids de l'habitat collectif est en constante progression : 20 % en 1996, 23 % en 2004, 28 % en 2009 et donc 33 % en 2014. Cependant, cet habitat reste très concentré dans la zone urbaine. Les appartements représentent 62 % du parc à Nouméa, 30 % à Dumbéa et environ 15 % au Mont-Dore et à Pouembout. Dans les autres communes, la part des appartements ne dépasse pas les 10 %. La proportion de cases mélanésiennes reste encore significative à Ouvéa (30 %) et Maré (10 %) mais est quasi-inexistante ailleurs. A Dumbéa, une famille sur vingt habite une cabane en 2014, contre une sur dix en 2009. Enfin, plus de 300 familles vivent à bord d'un bateau.



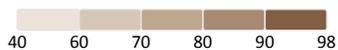
(1) y compris les bateaux



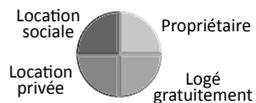
Trois ménages sur cinq sont propriétaires

En 2014, 60 % des ménages sont propriétaires, 34 % sont locataires et 6 % sont logés gratuitement. Le taux de ménages propriétaires reste globalement stable (60 % en 1996, 61 % en 2004 et 62 % en 2009). Il se situe légèrement au-dessus du niveau atteint en métropole (57 %). L'immense majorité (92 %) des ménages résidant en tribu est propriétaire. En zones urbaine ou rurale, hors terres coutumières, le taux de foyers propriétaires s'établit à 52 %. C'est à Nouméa que ce taux est le plus faible (43 %). L'essentiel du parc locatif (89 %) est implanté dans le Grand Nouméa. Les locations sont réparties à 61 % dans le secteur privé et 39 % dans le secteur social. La part des logements sociaux locatifs dans l'ensemble du parc de logements atteint 26 % à Dumbéa, 20 % à Nouméa, 15 % à Pouembout, 12 % à Koné, 9 % au Mont-Dore et 5 % à Païta.

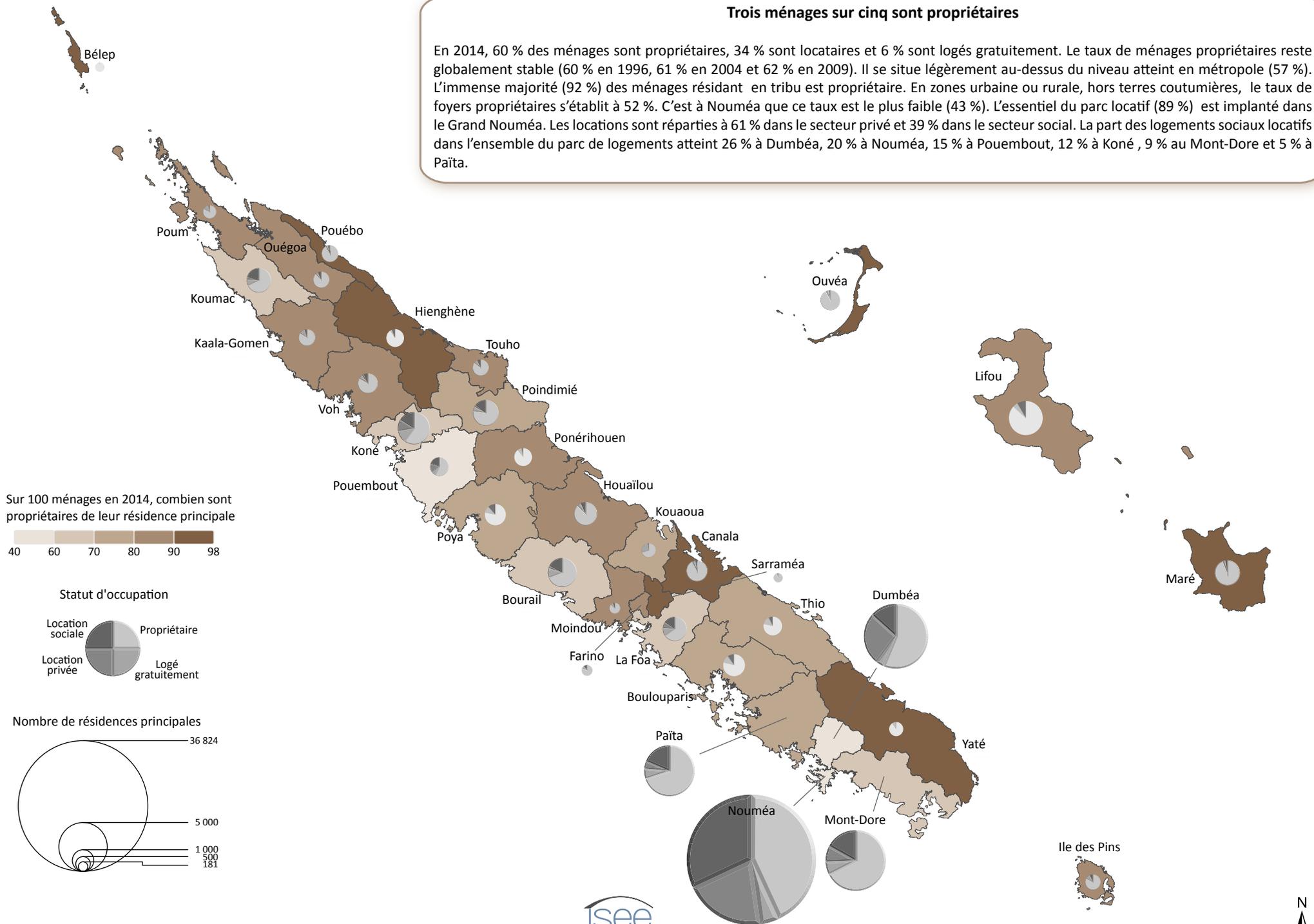
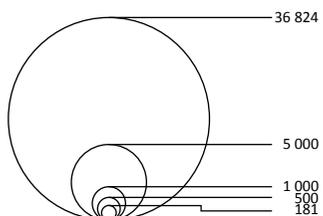
Sur 100 ménages en 2014, combien sont propriétaires de leur résidence principale



Statut d'occupation



Nombre de résidences principales



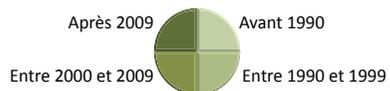
Deux logements sur cinq construits depuis 2000

La moitié des logements ont été construits après 1990 et les logements les plus récents, ceux construits entre 2005 et 2009, représentent 15 % du parc. Ces logements récents sont situés dans les communes à forte expansion démographique (Païta, Dumbéa et Pouembout) ou ayant un parc important de résidences secondaires comme Boulouparis. Les taux les plus faibles de constructions récentes sont observés sur la côte Est et dans les cinq îles. Dans la capitale, les trois quarts des constructions depuis 2005 sont des appartements.

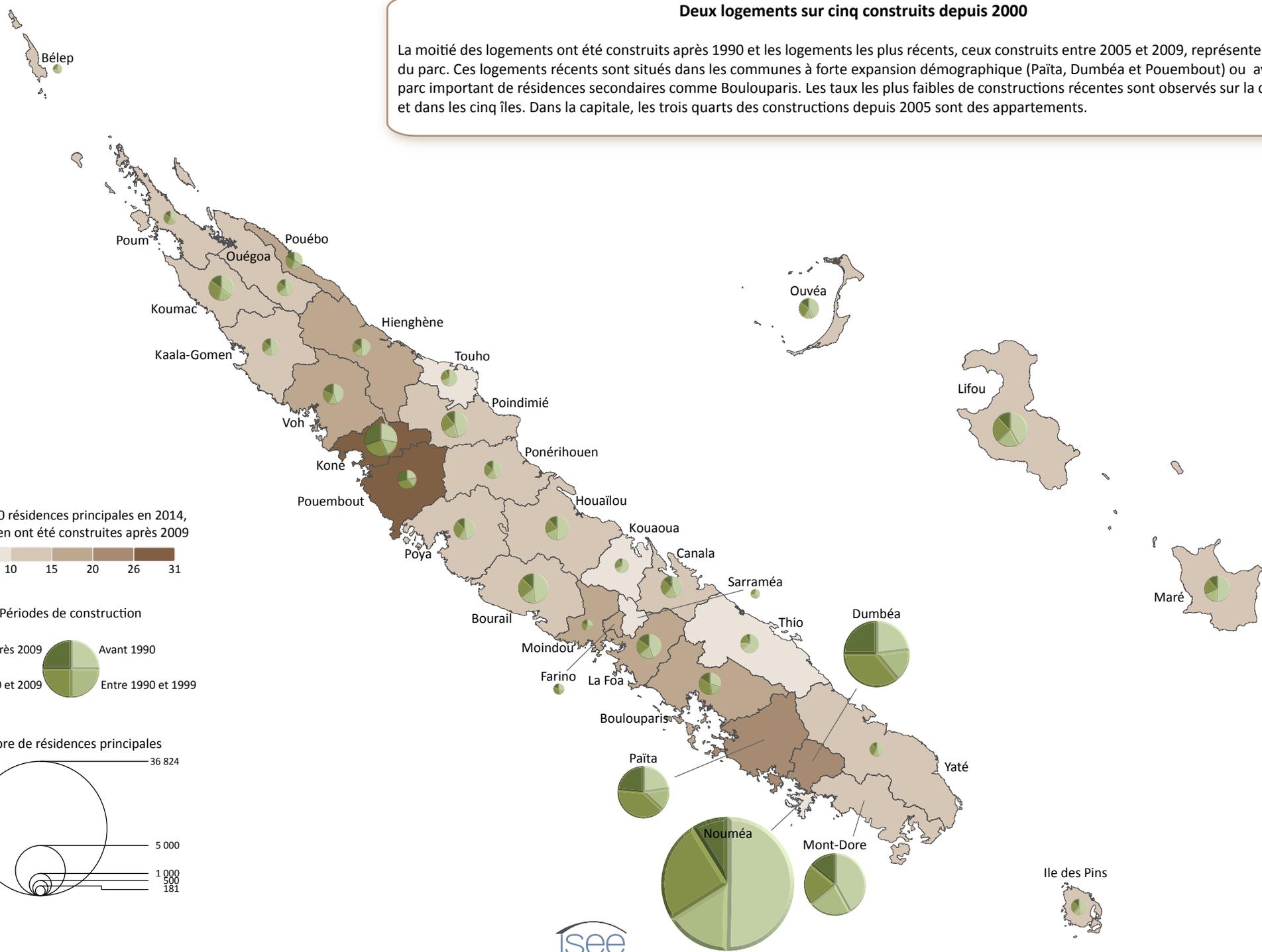
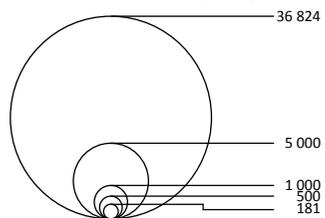
Sur 100 résidences principales en 2014, combien ont été construites après 2009



Périodes de construction



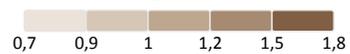
Nombre de résidences principales



## Un logement sur dix est suroccupé

En 2014, près de 7 000 logements situés hors tribu sont considérés comme étant en situation de surpeuplement critique ou modéré. La suroccupation est appréhendée en milieu urbain ou rural par le recensement selon le nombre de pièces du logement. Cette mesure permet d'apprécier le degré d'intimité dont bénéficient les occupants. Le surpeuplement concerne plus souvent des appartements (13%) que des maisons (7%). Il affecte davantage les locataires (13%) que les propriétaires (7%). Plus de 40% des ménages de 6 personnes et plus sont en situation de suroccupation. La superficie d'un logement sur cinq est inférieure à 40 m<sup>2</sup>. Un logement sur sept mesure plus de 120 m<sup>2</sup>.

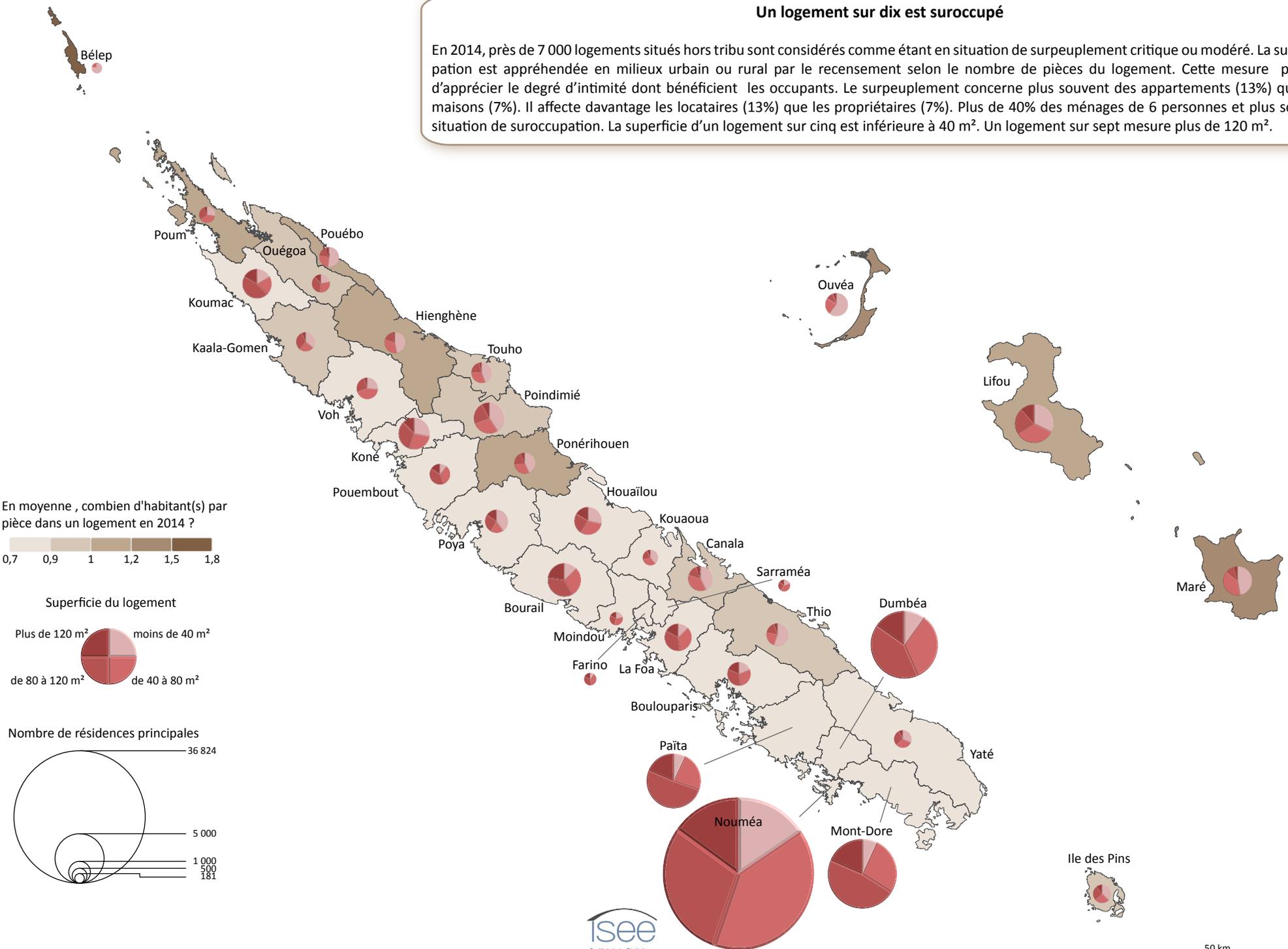
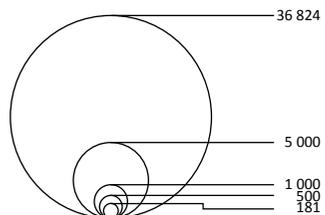
En moyenne, combien d'habitant(s) par pièce dans un logement en 2014 ?



Superficie du logement



Nombre de résidences principales



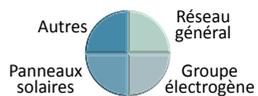
**4% des ménages sans électricité**

Le taux de raccordement des résidences principales au réseau général d'électricité continue de progresser. Il atteint 95,4% en 2014 contre 83,2% en 1989, 90,2% en 1996, 93,2% en 2004 et 94,4% en 2009. Moins d'un pourcent des foyers génère du courant via des panneaux solaires. En zone urbaine ou rurale, 2,8 % des foyers n'ont pas d'électricité (réseau général ou panneau solaire). Il s'agit essentiellement de familles vivant en squat et ayant recours à des groupes électrogènes. En tribu, ce sont 8 % des ménages en moyenne qui n'ont pas d'électricité, les tribus les plus éloignées étant parfois alimentées par des panneaux solaires. C'est en province Nord que le taux de raccordement au réseau général reste le plus faible (89 %), en particulier à Hienghène et Poum.

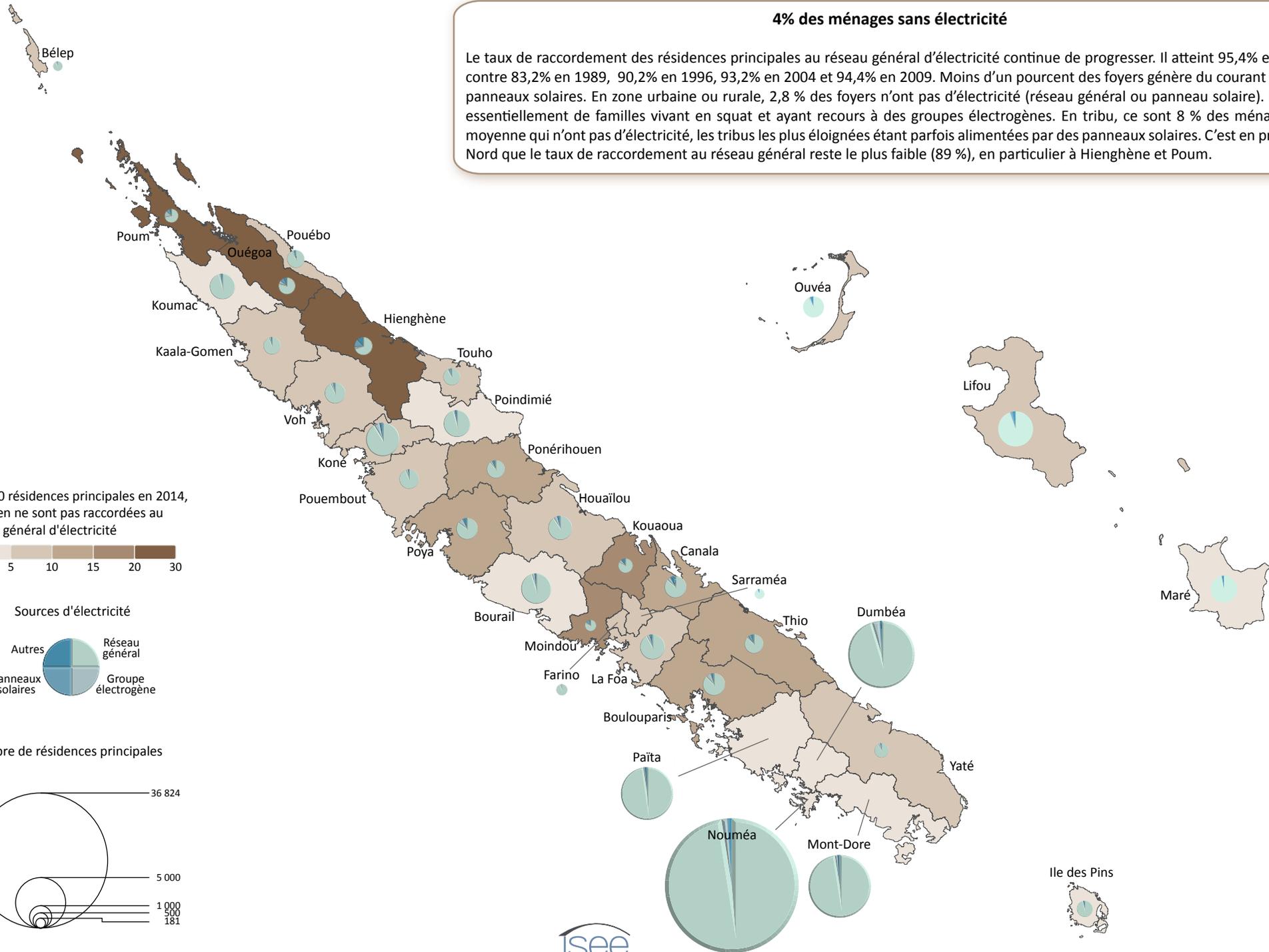
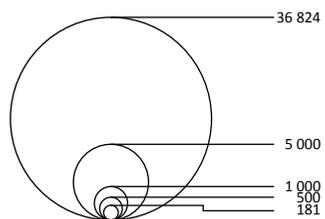
Sur 100 résidences principales en 2014, combien ne sont pas raccordées au réseau général d'électricité



Sources d'électricité

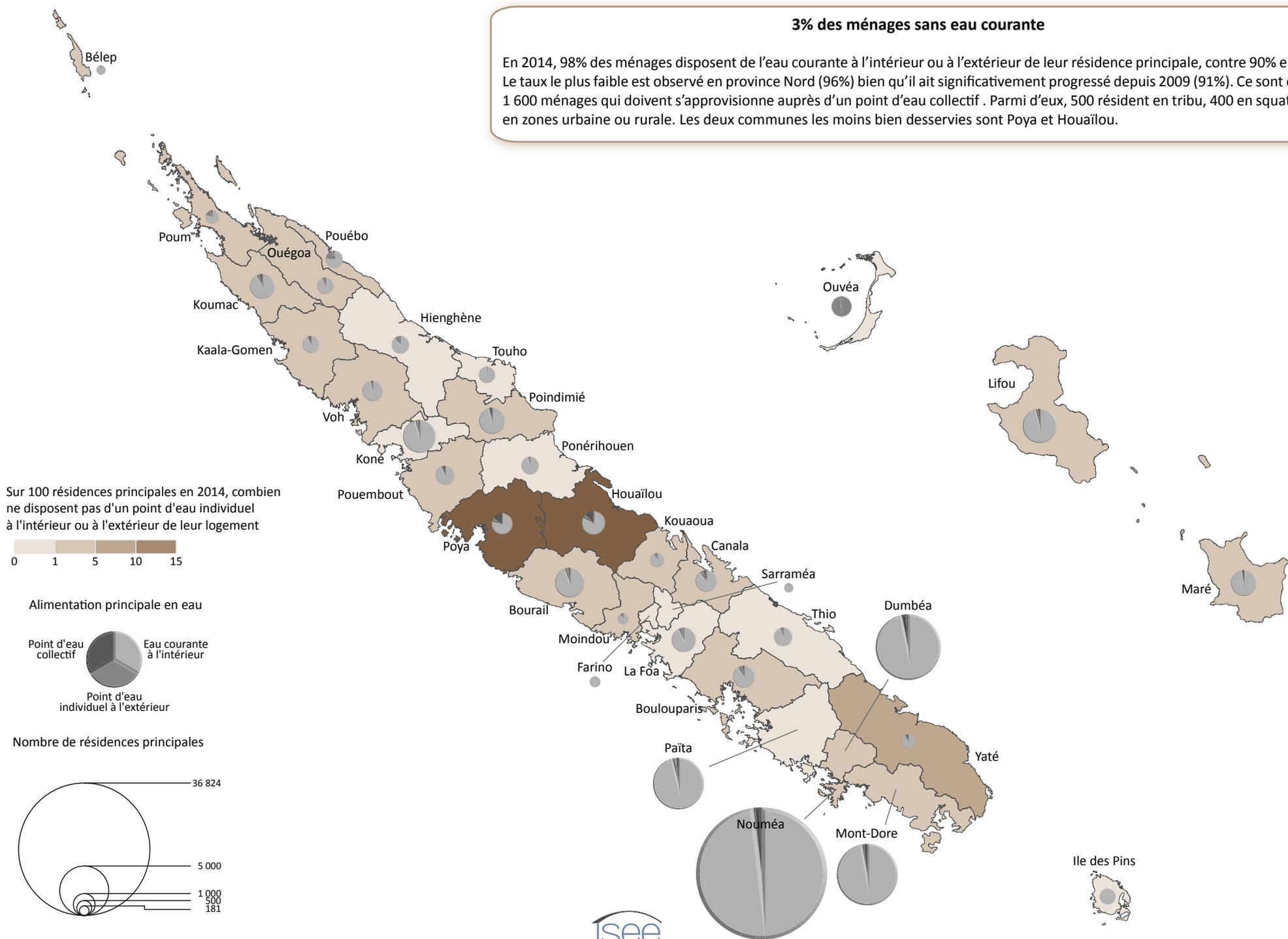


Nombre de résidences principales

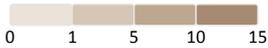


**3% des ménages sans eau courante**

En 2014, 98% des ménages disposent de l'eau courante à l'intérieur ou à l'extérieur de leur résidence principale, contre 90% en 1989. Le taux le plus faible est observé en province Nord (96%) bien qu'il ait significativement progressé depuis 2009 (91%). Ce sont environ 1 600 ménages qui doivent s'approvisionner auprès d'un point d'eau collectif. Parmi d'eux, 500 résident en tribu, 400 en squat et 700 en zones urbaine ou rurale. Les deux communes les moins bien desservies sont Poya et Houailou.



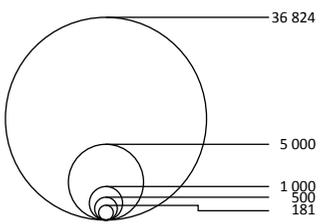
Sur 100 résidences principales en 2014, combien ne disposent pas d'un point d'eau individuel à l'intérieur ou à l'extérieur de leur logement



Alimentation principale en eau



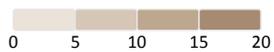
Nombre de résidences principales



**Un ménage sur dix en tribu sans confort sanitaire de base**

Un peu plus de 2000 logements (2,4%) ne disposent pas du minimum de confort sanitaire de base, c'est-à-dire soit d'absence d'eau courante, de WC intérieurs ou d'installations sanitaires. En métropole, ce taux s'établit à 1,5% et concerne surtout d'anciens bâtiments construits avant 1950. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit essentiellement de logements situés en tribu ou en squat. En zone tribale, un ménage sur dix n'a pas accès au confort sanitaire de base. Les communes les moins bien équipées sont Ouvéa, Maré et Hienghène.

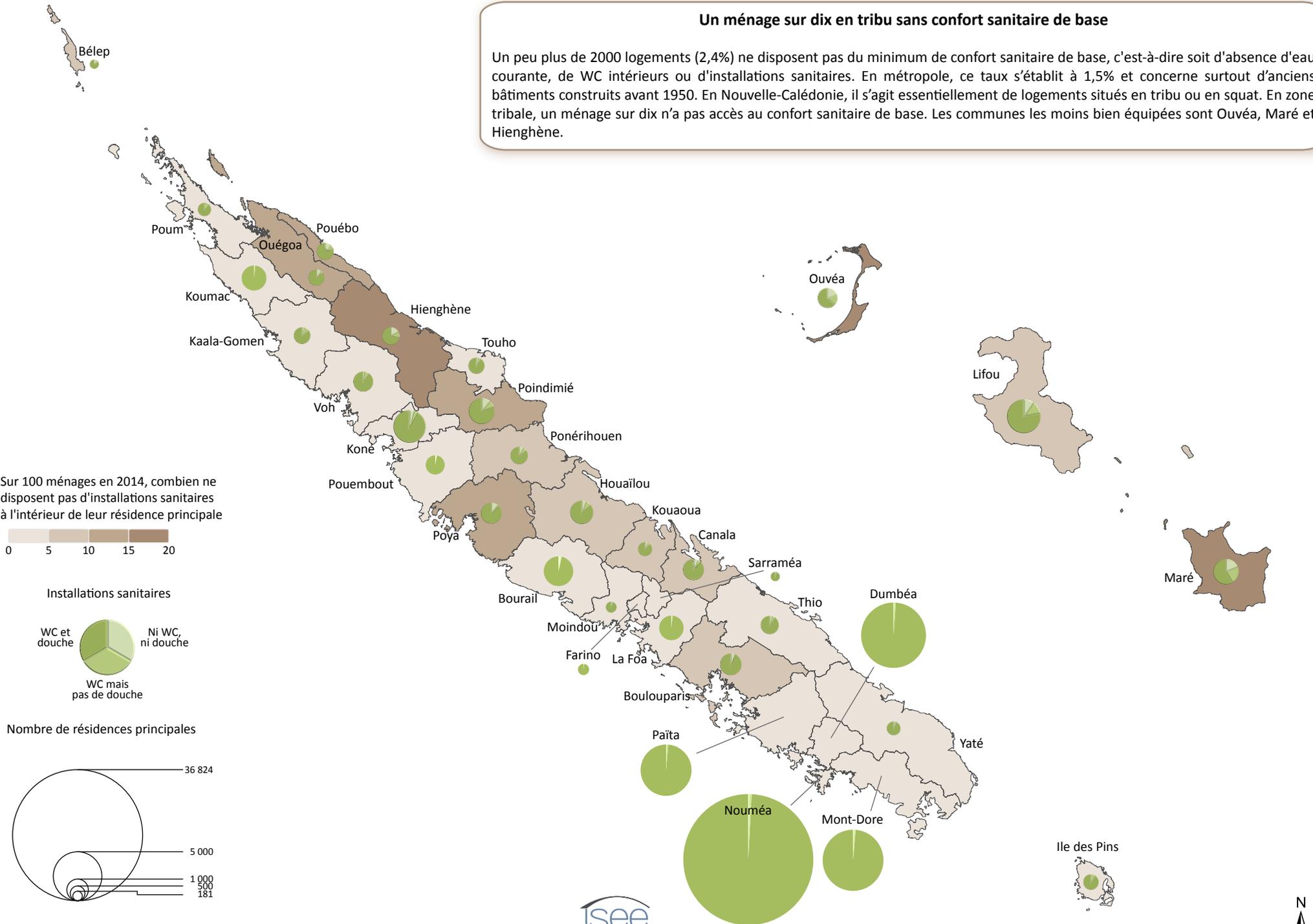
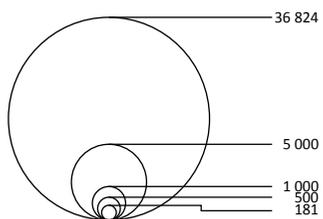
Sur 100 ménages en 2014, combien ne disposent pas d'installations sanitaires à l'intérieur de leur résidence principale



Installations sanitaires



Nombre de résidences principales



**Actif ayant un emploi** : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classées sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

**Catégorie socioprofessionnelle** : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

**Chômeur** : au sens du recensement, personne sans emploi ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

**Densité de population** : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km<sup>2</sup>.

**Etat matrimonial légal** : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

**Espérance de vie** : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

**Famille monoparentale** : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

**Lieu de travail** : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôteesse de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

**Logement** : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

**Ménage** : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

**Ménage complexe** : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

**Période d'achèvement de la construction** : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

**Personne de référence ou chef de ménage** : est déterminé(e) à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

**Population active** : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

**Population inactive** : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

**Résidence antérieure** : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

**Résidence principale** : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

**Secteur d'activité** : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

**S**tatut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

**Statut professionnel** : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

**T**aux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

**Taux de chômage** : part des chômeurs dans la population active.

**Taux de dépendance démographique** : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 20 ans ou de plus de 60 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 20 et 59 ans).

**Taux d'emploi** : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.